

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
THEMATIQUE N°05**

QUESTIONS SOCIETALES

N'Djamena, le 28 décembre 2021

Sommaire

INTRODUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. QUESTIONS LIEES A L'ETHIQUE, AUX COMPORTEMENTS ET AUX VALEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. LA MORALISATION DE LA VIE NATIONALE, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LES DETOURNEMENTS, LES PREVARICATIONS ET PREDATIONS DE TOUTES SORTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. CHEFFERIES TRADITIONNELLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. CONFESSIONS RELIGIEUSES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. DIA	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6. LE BILINGUISME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
7. SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES, LUTTES CONTRE LA PRECARITE ET LA PAUVRETE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8. DIMENSION GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
9. PROBLEMES DE MIGRATIONS ET D'EXODE RURAL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
10. TRAFIC D'ENFANTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE DE LA DISCUSSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'ACTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Annexe: Rapports des Missions de prédialogue du CODNI	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

L'article 9 du Décret N°102/PCMT/PMT/2021 du 02 juillet 2021 dispose que : « les membres du comité d'organisation sont nommés et repartis dans les comités technique et les sous-comités thématiques selon leurs profils et leurs expertises avérées par Décision du Président du Comité d'organisation. Les sous-comités thématiques traitent les questions liées à leurs domaines respectifs de compétences, suivant la démarche méthodologique et les orientations définies par le Comité Scientifique. C'est à ce titre que les membres du sous-comité thématique N°05 qui concerne les questions sociétales sont désignés. Les questions sociétales sont l'ensemble des questions relatives à la société, à ses valeurs, ses institutions. Le social est ce qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société organisée. Elles ne sont pas individuelles car elles impliquent les relations entre les hommes. Les questions sociétales examinées dans ce rapport apparaissent d'autant plus complexes qu'elles s'adressent à une société qui a perdu la plupart de ses repères traditionnels et qui peine à s'orienter et à trouver une issue à ses difficultés.

Pour arriver à ce résultat, le sous-comité thématique N°05 a travaillé plusieurs jours durant en sous-groupes de travail repartis selon les thèmes. Une synthèse de l'ensemble des travaux a été faite après débats en plénière. La synthèse, objet de cette présentation, a fait l'objet d'une dernière plénière. Les dix (10) thèmes sur lesquels le sous-comité thématique N°05 a travaillé ont donné lieu à quarante-deux (42) recommandations et soixante-huit (68) propositions d'actions pris en compte dans ce rapport.

Le rapport révisé a modifié quelque peu la présentation :

Les travaux du sous-comité thématique 5, « questions sociétales » sont encadrés en format normal ; mais pour permettre une meilleure lecture en comparaison des travaux des pré-dialogues, nous avons repris sous chaque thème la position de ces derniers mais en italique ; la présentation de la diaspora n'a pas été touchée. Cette relecture avait pour but de tenir compte des observations faites lors de la présentation en plénière du CODNI.

1. QUESTIONS LIEES A L'ETHIQUE, AUX COMPORTEMENTS ET AUX VALEURS

Contexte de la discussion

Les participants aux discussions constatent un déclin de l'éthique publique et du respect des valeurs au sein de la société, une situation aggravée notamment par l'usage licencieux des réseaux sociaux. Les participants constatent également une démission de l'Etat, des enseignants et des parents face à l'instruction civique et morale de la société.

En considération de ce contexte, nous faisons les recommandations suivantes.

Recommandations

1. Intensifier la sensibilisation sur le respect de l'éthique, des valeurs religieuses et coutumières à travers l'instruction civique.
2. Former des enseignants et les chefs traditionnels sur la question de l'éthique et de la déontologie.
3. Réévaluer le contenu du manuel d'éducation civique et la formation à la citoyenneté en vue de proposer la rédaction d'un nouveau manuel.
4. Encourager les parents pour une prise en charge de l'éducation morale et civique à la base.

Nous proposons les points d'actions suivants pour une mise en œuvre effective des recommandations ci-dessus énumérées.

Propositions d'actions

1. Impliquer les chefs traditionnels et les leaders religieux dans les campagnes de sensibilisations des Tchadiens au respect de l'éthique, des us et coutumes, en mettant à leurs dispositions les moyens nécessaires pour l'atteinte de cet objectif.
2. Vulgariser la culture de protection des données informatiques.
3. Intensifier la sensibilisation sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité.
4. Reformuler le curriculum pour prendre en compte les questions de droits et devoirs.
5. Restaurer au sein des communautés l'éducation populaire aux valeurs morales, civiques, démocratiques et à la citoyenneté.

Rapports des Missions de pré dialogue du CODNI

BATHA

Thème 1. Questions liées à l'éthique au comportement et aux valeurs

1. Quelles politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et de valeurs morales, traditionnelles et religieuse dans notre pays?

- Inscrire dans les programmes des enseignements l'éthique ;
- Promouvoir les valeurs morales ;
- Accorder une place privilégiée aux traditions dans les cérémonies officielles et privées...

2. Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

A l'Etat il est recommandé de;

- Sensibiliser les familles afin d'inculquer et de transmettre les valeurs morales fondamentales modernes, traditionnelles, religieuses et culturelles, notamment celles d'amour, du vivre ensemble, de la citoyenneté...,
- Sensibiliser la population au dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit ainsi que le respect des symboles et des lois de la république.
- Impliquer les autorités traditionnelles et religieuses aux actions de sensibilisation et de conscientisation des masses sur la citoyenneté et le vivre ensemble;
- Jouer son rôle dans la promotion de la citoyenneté à savoir les choix politiques en matière de démocratie, éducation, information, politique sociale et aussi l'exemplarité de son appareil en matière de l'administration centrale, territoriale, etc. ;
- Restaurer et dispenser des cours de civisme dans les établissements scolaires.

Aux partis politiques de :

- Jouer leur rôle dans l'exercices de la démocratie, le façonnage d'une conscience politique positive de la population.

3. Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ?

Pour un bon usage des réseaux sociaux, il est important de :

- mettre en place une politique et une réglementation relative à l'utilisation des réseaux sociaux ;
- protéger les enfants et les jeunes contre la cybercriminalité et la cyber délinquance ;
- déployer des efforts pour l'appropriation des technologies de l'information et de la communication(tic) par toutes les couches sociales de la population tchadienne ;
- réaliser l'inclusion numérique ;
- renforcer les capacités en ressources humaines en quantité et en qualité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication(tic) ;
- sensibiliser fortement les citoyens au bien faits et aux risques et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication(tic).

BARH EL GHAZAL

Thème 1. Questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs

1. Quelles politiques et mesures adéquates à adapter pour faire face à la dégradation de l'éthique et valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Enseigner l'éthique dans les écoles ;

-Promouvoir les valeurs morales ;

-Donner une place de choix aux traditions dans nos différentes cérémonies (officielles et privées);

2. Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses ?

Nous recommandons à l'Etat de :

- Adopter une politique de promotion des valeurs morales fondamentales modernes et traditionnelles, religieuses et culturelles basée sur l'amour du vivre ensemble et de la citoyenneté ;

-Sensibiliser la population pour le respect des symboles et les lois de la République et au dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit ;

-Mettre au cœur de la sensibilisation les autorités traditionnelles pour conscientiser la population sur le choix politique en matière de démocratie, d'éducation, d'information et de politique sociale ;

Nous recommandons aux partis politiques de jouer leur rôle dans l'exercice de la démocratie en conscientisant positivement la population.

3. Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ?

Pour un bon usage des réseaux sociaux, il est nécessaire de mettre en place une politique de réglementation relative à l'utilisation de cette technologie introduite récemment dans notre pays.

- Adopter une politique de protection des jeunes contre la cybercriminalité et le cyber délinquance ;

- Fournir des efforts pour l'appropriation des nouvelles technologies de la communication et de l'information sur l'ensemble du pays ;

- Réaliser l'inclusion numérique ;

- Renforcer les capacités en ressources humaines en qualité et quantité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;

- Et aussi sensibiliser fortement les citoyens sur les bienfaits et sur les risques de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

CHARI BAGUIRMI

Thème 1. Questions liées à l'Éthique, aux comportements et aux valeurs

1. *Quelles politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?*

La dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses est un phénomène qui s'observe et qui tend à se généraliser dans notre pays. D'une part ces phénomènes sociaux mettent en mal la société, mais aussi ces actions de déviance désorientent les forces vives de la nation. Pour éradiquer ces phénomènes, L'Etat doit faire recours aux stratégies de sensibilisation, de proche en proche pour créer une rupture progressive et délivrer les citoyens de cette situation.

2. *Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses ?*

Pour mettre en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses, une démarche participative et partagée est à faire valoir. Mettre l'accent dans les interrelations. Ecarter les mauvaises valeurs et valoriser les bonnes.

3. *Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ? Outils modernes de communication, les réseaux sociaux sont utilisés à dessein pour déstabiliser des citoyens innocents. Son introduction en milieu scolaire se fait progressivement et il faut saisir cette opportunité pour insérer des stratégies pour une utilisation rationnelle et contrôlée.*

ENNEDI EST (AMDJARASS)

Thème 1. Questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs

1. *Quelles politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?*

- *Inscrire dans les programmes des enseignements l'éthique ;*
- *Promouvoir les valeurs morales ;*
- *Accorder une place privilégiée aux traditions dans les cérémonies officielles et privées*

2. *Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?*

A l'État, il est recommandé de :

- *sensibiliser les familles afin d'inculquer et de transmettre les valeurs morales fondamentales modernes, traditionnelles, religieuses et culturelles, notamment celles d'amour, du vivre ensemble, de la citoyenneté ;*

- *sensibiliser la population au dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit ainsi que le respect des symboles et des Lois de la République ;*
- *impliquer les autorités traditionnelles et religieuses aux actions de sensibilisation et de conscientisation des masses sur la citoyenneté et le vivre ensemble ;*
- *restaurer et dispenser des cours de civisme dans les établissements scolaires*

Aux partis politiques :

- *jouer leur rôle dans l'exercice de la démocratie, le façonnage d'une conscience politique positive de la population ;*

3. Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage un des réseaux sociaux ?

- *mettre en place une politique et une réglementation relatives à l'utilisation des réseaux sociaux ;*
- *protéger les enfants et les jeunes contre la cybercriminalité et la cyber délinquance ;*
- *déployer des efforts pour l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par toutes les couches sociales de la population tchadienne ;*
- *réaliser l'inclusion numérique ;*
- *sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des réseaux sociaux.*

2. LA MORALISATION DE LA VIE NATIONALE, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LES DETOURNEMENTS, LES PREVARICATIONS ET PREDATIONS DE TOUTES SORTES

Contexte de la discussion

Malgré la création par le décret 2069/PR/2015 du 1er octobre 2015 modifié par le décret 1889/PR/2020 du 09 septembre 2020 portant création d'une Inspection Générale d'Etat (IGE), les détournements de deniers publics et l'enrichissement illicite demeurent un grand fléau au sein de la société tchadienne de manière générale et de l'administration publique en particulier. Le Tchad occupe un rang non-enviable dans les indices internationaux de perception de la corruption.

Recommandations

5. La mise en application effective de la loi 004/PR/2000 du 16 février 2000 relative à la corruption, la concussion, les trafics d'influence et les infractions assimilées.
6. Créer un site web au niveau de l'IGE pour dénoncer les actes de corruption.
7. Mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des services publics et un indice de perception de la corruption.
8. Insérer dans les programmes scolaires et universitaires les matières sur la bonne gouvernance politique et économique.

Propositions d'actions

6. Doter l'IGE des moyens adéquats pour mener ses activités dans la transparence.
7. Nommer les inspecteurs d'Etat et les contrôleurs d'Etat en fonction de leurs compétences et expériences et non par affinités.
8. Mettre en place une institution indépendante tripartite composée des représentants du gouvernement, du parlement, et de la société civile chargée de la lutte contre la corruption.
9. Elargir aux comptables publics et aux directeurs des régies financières (Douanes, Impôts, Trésor et Cadastres), l'obligation de déclaration des biens avant et après la prise de service.
10. Former les gestionnaires des systèmes éducatifs à la bonne gouvernance.
11. Intensifier la sensibilisation des citoyens lors de la journée internationale contre la corruption (9 décembre).

PRE-DIALOGUE

BATHA

Thème 2. La moralisation de vie nationale, la lutte contre la corruption, le détournement et la prévarication et prédations de toutes sortes.

1. *Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès sociale ?*

- *Instituer auprès de la présidence de la république une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (Partis politiques, Entreprises. OSC multinationale);*
- *Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'État et au poste technique*

2. *Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus de biens publics?*

- *Adopter le document d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique nationale de lutte contre la corruption;*
- *Créer une commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigé par une personnalité indépendante jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable ;*
- *Mettre en œuvre les dispositions, instruments internationaux de lutte contre la corruption ratifiée par le Tchad.*

Au parlement :

- *Exiger la production régulière par le gouvernement du projet des lois, de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.*

A la Société civile :

- *Jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté ;*

Aux Media:

- *Jouer leur rôle d'information, des promotions de la culture de civisme.*
- *Informers, sensibiliser et former la population sur les méfaits de la corruption ;*
- *Continue à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoin ;*
- *Créer un réseau des associations de défenses des droits humains sur la corruption...*

BAHR EL GHAZAL

Thème 2. La moralisation de la vie, la lutte contre la corruption, les détournements, les prévarications et les prédatons de toutes sortes.

1. *Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?*

- *instituer auprès de la présidence de la République une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique gouvernementale en termes de moralisation de la vie de la nation appelée : HAUTE AUTORITE DE L'ETHIQUE et de la BONNE GOUVERNANCE.*

- *Faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les corps de l'Etat civil et militaire et organiser dans chaque département des sessions de remises à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthiques.*

- *Faire aboutir le processus d'adaptation du code d'éthiques des marches publics élaborés sur financement de la B.A.D ;*

- *Encadrer et faire suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations comme les partis politiques et les entreprises.*

- *Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques.*

2. *Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?*

Nous avons formulé quelques recommandations aux acteurs majeurs :

- *Nous demandons au Gouvernement d'adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique de lutte contre la corruption ;*
- *De créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite indépendante pouvoir exécutif et dirigée par une personnalité indépendante, jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable.*
- *Mettre en place les dispositions des instruments Internationaux de lutte contre la corruption, ratifiées par le Tchad.*
- *Nous demandons au parlement d'exiger la production régulière par le Gouvernement du projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.*
- *Nous demandons également à la société civile de jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté et aux médias de jouer leur rôle d'information, de promotion de la culture du civisme ;*
- *D informer, de sensibiliser et de former la population sur les méfaits de la corruption ;*
- *De continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoins ;*
- *De créer un réseau des associations de défense des droits humains sur la corruption.*

CHARI BAGUIRMI

Thème 2. La moralisation de la vie nationale, la lutte contre la corruption, les détournements et les prévarications et prédatons de toutes sortes.

1. *Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?*

La moralisation de la vie nationale, la lutte contre les antivaleurs nécessitent le renforcement de l'éducation civique à l'école.

2. *Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?*

Pour assainir la gouvernance de notre pays, il faut promouvoir le mérite, encourager le travail bien fait et sanctionner les délits.

Renforcer les capacités des institutions telles que l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes afin d'améliorer la gouvernance.

Pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite ainsi que les abus de biens publics, renforcer l'arsenal juridique de répression de la fraude, des détournements et des abus des biens publics.

Appliquer intégralement et correctement les lois qui existent en la matière.

ENNEDI EST(AMDJARASS)

Thème 2. La moralisation de la vie nationale, la lutte contre la corruption, les détournements et les prévarications et prédatons de toutes sortes.

1. *Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers développement et le progrès social ?*

- *instituer auprès de la Présidence de la République une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique gouvernementale en terme de moralisation de la vie de la vie de Nation : Haute Autorité de l'Ethique et de la Bonne Gouvernance ;*
- *faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les corps de l'Etat civils et militaires publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthique ;*
- *encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (partis politiques, entreprises, organisations de la Société Civile, Multinationales.....)*
- *bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques.*

2. *Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?*

- *adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique nationale de lutte contre la corruption ;*
- *créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigée par des personnes crédibles ;*
- *mettre en œuvre les dispositions des instruments internationaux de lutte contre la corruption ratifiée par le Tchad.*

Recommandations au Parlement :

- *exiger la production régulière par le Gouvernement du Projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.*

Recommandations à la Société Civile :

- *jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté.*

Recommandations aux médias :

- *jouer leur rôle d'information, de la promotion de la culture du civisme ;*
- *informer, sensibiliser et former la population sur les méfaits de la corruption ;*
- *continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoin ;*
- *créer un réseau des associations de défense des droits Humains sur la corruption*
- *Renforcer les structures éducatives ;*
- *Mettre en place un mécanisme de dénonciation des actes de corruption au sein des services publics ;*
- *Insérer des programmes de sensibilisation sur les réseaux sociaux au niveau des médias nationaux ;*
- *Suivre, contrôler et sanctionner les infractions, pratiques de corruption en matière de gestion des deniers publics ;*
- *Mettre en place un processus concurrentiel pour les nominations aux postes de responsabilité au sein de l'Etat ;*

Insérer des lois qui répriment les cas de détournement, d'enrichissement illicite et de corruption dans la constitution.

KANEM

Thème 2. La Moralisation de la Vie Nationale, la Lutte contre la Corruption, le Détournement et les Prévarications et Prédations de toutes sortes

1. Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers développement et le progrès social ?

- *instituer auprès de la Présidence de la République une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique gouvernementale en termes de la moralisation de la vie de la nation : Haute autorité de l'éthique et de la bonne gouvernance ;*
- *faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les corps de l'état civils et militaires publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthique ;*
- *faire aboutir le processus d'adaptation du code d'éthique des marchés publics élaborés sur financement de la BAD ;*
- *appliquer toutes les lois existantes dans leur forme et rigueur*
- *encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (partis politiques, entreprises) ;*

- *bannir les nominations complaisantes et des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques.*

2. Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?

- *adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique nationale de lutte contre la corruption ;*

- *créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigé par une personnalité indépendante et jouissant d'une crédibilité d'une moralité irréprochable ;*

- *mettre en place les dispositions des instruments internationaux de lutte contre la corruption ratifiée par le Tchad.*

- *mettre en place un comité de suivi des biens de l'Etat ;*

- *les autorités judiciaires et administratives doivent prendre toutes leurs responsabilités pour que la loi relative à la lutte contre la corruption soit appliquée à tout le monde. Au parlement :*

- *exiger la production régulière par le gouvernement du projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.*

A la société civile :

- *jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté.*

Aux médias :

- *jouer leur rôle d'informations, de promotion de la culture du civisme ;*

- *informer, sensibiliser et former la population sur les méfaits de la corruption ;*

- *continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoin :*

- *créer un réseau des associations de défense des droits humains sur la corruption...*

MANDOUL

Thème 2. La moralisation de la vie nationale, la lutte contre la corruption, les détournements et les prévarications et prédatations de toutes sortes

1. Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?

Pour une bonne gouvernance tournée vers le développement et le progrès social, il faut :

- *Des nominations dans les postes de responsabilités respectant les critères de mérites et des compétences et non par affinités, ni complaisances, ni par clientélisme ;*
- *Il faut bien traiter les responsables promus sur le plan salarial ;*
- *Exiger une déclaration des biens avant toutes prises de fonction pour tous les hauts cadres.*

2. Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?

Pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics, il faut :

- *La création d'un service de contrôle digne du nom ;*
- *Sanctionner rigoureusement tous les détourneurs des biens de l'Etat ;*
- *Geler tous les biens et comptes des corrompus et corrupteurs au profit de l'Etat ;*

Toute personne désignée responsable doit avant toute prise de fonction déclarer tous ses biens mobiliers et immobiliers.

3. CHEFFERIES TRADITIONNELLES

Contexte de la discussion

Depuis l'indépendance à nos jours, le découpage administratif a connu un développement sans précédent. Le Tchad qui comptait 14 préfectures, 52 sous-préfectures, 39 Postes administratifs et environs 400 cantons, groupements de tribus, est passé à partir des années 2000 à 23 Provinces, 114 Départements, 414 communes, 275 communes rurales, 11 Sultanats, plus de 100.000 chefs de villages et ferricks et plus de 700 Cantons. Ces chiffres sont largement dépassés aujourd'hui. Cette prolifération des entités territoriales n'est pas sans conséquence sur la gestion rationnelle des ressources de l'Etat et sur l'efficacité et l'efficience administrative. Les responsables de ces entités vivent sur le dos des populations et contribuent à l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

Au regard de ce contexte, nous faisons les recommandations suivantes.

Recommandations

9. Restructurer les chefferies traditionnelles sur l'ensemble du territoire en tenant compte des potentialités réelles des lieux et des faits historiques.
10. Dépolitiser les chefferies traditionnelles et mettre fin à l'ingérence de l'Etat dans leur gestion.
11. Mettre en place un mécanisme pour favoriser l'autonomie de gestion financière des chefferies traditionnelles.

La mise en œuvre effective de ces recommandations peut être concrétisée par les propositions d'actions suivantes :

Propositions d'actions

12. La remise en question de toutes les nouvelles créations des unités administratives après les années 1990 pour effectuer un nouveau découpage basé sur des critères fixés par la loi.
13. Réaliser dans les provinces des débats apolitiques en vue de réhabiliter, de créer ou de supprimer les chefferies pour répondre au besoin local.

PRE-DIALOGUE

THEME 3. DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

BATHA

1. Les chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales, ils sont également garant de nos us et coutumes. Quelle place et quel rôle faut-il accorder aux chefs traditionnels pour leur pleine participation au développement de leur communauté respectives ?

- Les chefs traditionnels occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier des activités menées dans les communautés. Pour leur participation active au développement de leurs communautés respectives. IL faut redorer la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnels pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial et des autres communautés, au regard des organisations de la société civile et des associations des droits de l'homme leurs avis et leurs orientations comptent. Il faut faire en sorte que les autorités administratives et militaires ne les humilient pas, ne les dégradent pas de leur rang.

2. Quel rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ?

- Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés est celui d'interface pour la cohabitation pacifique et sociale en raison de leur pouvoir de conciliation qui mérite d'être renforcé.

3. Quel rôle peuvent-ils jouer entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

- Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relai entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

4. Quel type de collaboration peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

- Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles et les leaders religieux et ceux des organisations de la société civile est à développer pour le bien-être des populations

- L'Etat veillera à la corrélation à la coordination et à la cohérence de leurs actions.

BAHR EL GHAZAL

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

1. Les chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos us et coutumes. Quelles place et rôles leur accorder pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

Les Chefs traditionnels occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier dans toutes activités menées dans les communautés. Pour leurs participations actives au développement de leurs communautés respectives, il faut redorer la dignité et l'honorabilité des Chefs traditionnels pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial et des autres communautés, au regard des organisations de la société civile et les associations de droits de l'Homme, leur avis et leur orientation compte. Il faut faire de sorte que les autorités administratives et militaires ne les humilient pas, ne dégradent pas leur rôle...

2. Quels rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ?

Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés est celui d'interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale en raison de leur pouvoir de conciliation qui mériterait d'être renforcé.

3. Quels rôles peuvent-ils jouer entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relais entre leur communauté respective et le pouvoir public qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

4. Quel type de collaboration peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles, les leaders religieux et ceux des organisations de la société civile et à développer pour le bien-être de la population. L'État veillera à la corrélation, la coordination et à la cohérence dans leurs actions.

CHARI BAGUIRMI

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

1. Les Chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos us et coutumes. Quels place et rôle leur accorder pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

Revaloriser la fonction de la chefferie traditionnelle en règlementant ses missions notamment le règlement des conflits et l'accompagnement des actions de développement. Les chefs traditionnels doivent avoir un mandat clair pour appuyer l'éducation nationale et la santé.

Pour assurer les missions qui leur sont dévolues, les Chefs traditionnels doivent être au plus proche de leurs administrés. Ils doivent être impartiaux et promouvoir l'équité en faveur de leurs administrés.

2. Quel rôle peuvent-ils jouer entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

Ils doivent être apolitiques et non partisans. L'état doit doter les chefs traditionnels des moyens de travail notamment les moyens roulants.

Les chefs traditionnels sont les auxiliaires de l'administration et de ce fait, ils doivent être respectés et écoutés et une partie des activités tels que les taxes des marchés en milieu rural doivent leur être reversées suivant des quotas fixés par la loi.

ENNEDI EST (AMDJARASS)

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

- *Redorer la dignité et l'honorabilité des chefferies traditionnelles pour que leurs avis et orientations comptent ;*
- *Protéger les chefferies traditionnelles des humiliations et autres comportements ;*

- *Renforcer le rôle des chefferies traditionnelles pour qu'elles jouent l'interface entre les différentes communautés pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.*
- *Renforcer les liens entre le pouvoir, les chefferies traditionnelles pour assurer une continuité dans des valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.*

HADJER LAMIS (MASSAKORY)

THEME 3. LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE, LEURS STATUTS ET PLACE DANS NOTRE SOCIETE ACTUELLE

Les difficultés des chefferies traditionnelles sont :

- *La création anarchique des cantons ;*
- *L'absence de limite entre les cantons ;*
- *L'immixtion des autorités judiciaires et sécuritaires dans les affaires de la chefferie traditionnelle... avant de faire des propositions telles :*
- *L'instauration des impôts ;*
- *Formation des goumiers et leurs doter des armes ;*
- *Dotation des chefs traditionnels en moyens roulants....*

KANEM

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

1. Les Chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos us et coutumes. Quels place et rôle leur accorder pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

- Les chefferies traditionnelles occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier, dans les activités menées dans les communautés. Pour leur participation active au développement de leurs communautés respectives, il faut redorer la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnelles pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial et des autres communautés, au regard des organisations de la société civile et des associations des droits de l'homme, leurs avis et leurs orientations comptent. Il faut faire de sorte de que les autorités administratives et militaires ne les humilient pas, ne dégradent pas leur rang...

2. Quel rôle peuvent-ils jouer entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

- le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés est celui d'interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale, en raison de leur pouvoir de conciliation qui mériterait d'être renforcé.

- Les chefferies traditionnelles peuvent jouer un rôle de relai entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

LAC (BOL)

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

Les chefs traditionnels sont les garants des Us et coutumes. Ils ont une place très importante au sein de leur communauté où ils représentent l'Etat. Ils doivent veiller à la sécurité de la population. Les chefs traditionnels travaillent en total collaboration avec la population et l'Etat. Ils sont donc les collaborateurs de l'Etat et facilitateurs de leur communauté. On ne doit pas les traiter comme de vulgaires personnes. Il faut renforcer leurs capacités et développer une bonne collaboration entre eux et les leaders religieux.

MANDOUL

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

1. Les chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos US et coutumes. Quels places et rôles leur sont accordés pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

La place et le rôle qu'il faut accorder aux chefs traditionnels sont entre autres :

- Le respect intégral de leur personnalité en tant qu'autorité traditionnelle et collaborateur de l'administration publique ;
- Doter les chefs traditionnels en moyen roulant pour leur permettre de bien mener leur mission ;
- Promouvoir la séparation de pouvoir entre les autorités administratives, sécuritaires et judiciaires avec les chefs traditionnels pour qu'il n'y a pas d'ingérences dans les domaines respectifs ;

2. Quel rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ? entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

- Les chefs traditionnels sont les garants des us et coutumes et à ce titre, ils doivent assurer normalement le rôle de conciliateurs de la protection de leurs communautés respectives contre les abus du pouvoir public.

3. Quel type de collaboration peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société et civile ?

Le type de collaboration qu'il faut développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile est d'abord :

La complémentarité, la franche collaboration dans une bonne entente, une bonne compréhension et un respect mutuel dans les synergies d'actions car ils poursuivent les mêmes objectifs dans la gestion de la cité.

SILA (GOZ BEIDA)

THEME 3 : QUANT AUX CHEFFERIES TRADITIONNELLES :

R.1 :

- ✓ *que l'Etat redore le blason des chefferies traditionnelles ;*
- ✓ *que les agents de sécurités respectent la responsabilité des chefs traditionnels ;*
- ✓ *mettre à la disposition des chefs traditionnels des moyens de locomotion et renforcer leur capacité en matière de technique et mécanisme de médiation ;*

En ce qui concerne le rôle des chefs traditionnels

- ✓ *le chef traditionnel en tant qu'autorité morale et traditionnelle joue le rôle de médiateur entre les communautés.*
- ✓ *Le chef traditionnel est l'auxiliaire du pouvoir public et l'interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale ;*
- ✓ *Le chef traditionnel joue le rôle de relai entre leurs communautés et le pouvoir public ;*

En termes de collaboration :

R.1 :

- ✓ *Les chefs traditionnels doivent développer leurs sens de collaboration entre eux et les leaders confessionnels, les Organisations de la Société Civile afin de développer le sens du bien-être sous le contrôle de la tutelle ;*
- ✓ *Créer un cadre de concertation au niveau provincial entre les chefferies traditionnelles, les confessions religieuses et les associations de la société civile ;*

Quant aux congrégations religieuses.

R.1 :

A l'Etat :

- ✓ *Prôner l'égalité des religions et le respect mutuel ;*
- ✓ *Créer un cadre de manifestation religieuse, d'enseignement de la culture de l'amour du prochain et de respect de la dignité humaine ;*
- ✓ *Encourager les manifestations communes inter-religieuse ;*
- ✓ *Traiter et promouvoir l'égalité des religions ;*
- ✓ *Appuyer effectivement les confessions religieuses à renforcer leur pouvoir de conciliation ;*
- ✓ *créer un cadre de concertation inter-religieux ;*
- ✓ *sensibiliser et promouvoir la laïcité au Tchad ;*

WADI FIRA

THEME 3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

- ✓ *Il faut restructurer les chefferies traditionnelles existantes en tenant compte de leurs apogées et terroir géographique*
- ✓ *Les chefs traditionnels occupent une place de choix et jouent un grand rôle dans l'échiquier, dans toute activité menée dans les communautés pour leur participation active au développement de leur communauté respective*
- ✓ *Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer dans les différentes communautés est celui d'interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale en raison de leur pouvoir de conciliation qui méritait d'être renforcé*
- ✓ *Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relais entre leurs communautés respectives et le pouvoir public qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble*
- ✓ *Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles, les leaders religieux et ceux de la société civile est à développer pour le bien-être des populations*

4. CONFESSIONS RELIGIEUSES

Contexte de la discussion

La religion, les coutumes et les traditions sont très importantes dans la vie des Tchadiens qui adhèrent à diverses croyances et pratiques philosophiques et religieuses. Les confessions religieuses au Tchad se subdivisent essentiellement en trois grands courants que sont les religions païennes, l'islam et le christianisme. Les religions païennes constituent le large socle de la culture primitive de la nation tchadienne qui n'a pas été très affectée par l'invasion culturelle extérieure. On y retrouve la Margai, le Yondoh, le Goni et le Guinerou principalement. Le christianisme est divisé en plusieurs courants dont la plus importante est le catholicisme, l'Eglise étant représentée par la Conférence épiscopale du Tchad (CET). Le deuxième courant le plus important est le protestantisme et son référent local est l'entente des églises et missions évangéliques (EEMET). Les musulmans et la religion islamique au Tchad sont représentés par trois importants courants, bien que tous n'aient pas la même importance dans la vie de l'islam : la confrérie Tijaniyya, la confrérie Ansar al-Sunnah et la confrérie Jama'at al-Dawa wa al-Tabligh.

Devant cette diversité religieuse, le gouvernement tchadien a créé la direction des affaires religieuses et coutumières au ministère de l'Administration du territoire pour résoudre les problèmes religieux, doctrinaux et sectaires et les questions de coutumes et traditions. Elle est responsable de toutes les institutions qui ont obtenu une autorisation de fonctionner du ministère. Cependant, depuis 1993, cette direction assume sa mission de suivi des activités et ses attributions ont été récupérées en partie et de manière tacite par le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI). Cela a conduit à l'injustice à l'endroit de certaines associations musulmanes. De nombreuses associations et organisations régies par les décrets 027 et 025 ont été dissoutes injustement sans aucune justification ni preuve sous la fallacieuse accusation d'associations extrémistes qui soutiennent le terrorisme, prônent le rejet de l'autre ainsi la haine des personnes d'autres religions et cultures, le salafisme djihadiste et diabolisent le wahhabisme. En considération de ce contexte, nous faisons les recommandations suivantes.

Recommandations

12. Redynamiser la direction des affaires religieuses et coutumières afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en tant que structure de coordination et de régulation.
13. Le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques doit fonctionner comme toute autre association dans le respect de la législation et des textes réglementaires en vigueur en République du Tchad
14. Dépolitiser le CSAI et arrêter les ingérences de l'Etat dans la gestion des affaires islamiques.
15. Protéger les pratiques et religions traditionnelles afin de garantir la paix sociale.

Propositions d'actions

14. Rappeler le principe d'égalité entre toutes les associations et organisations régies par les ordonnances 027 et 025 et qu'aucune d'entre elles n'a l'autorité sur les autres.
15. La mise en place d'une coordination qui inclut tous les courants islamiques actifs au Tchad.
16. Relancer le dialogue islamo-islamique.
17. Inviter tous les courants islamiques à organiser un forum interreligieux.
18. Faire de la direction des affaires religieuses et coutumières du ministère de l'Administration du territoire une véritable courroie de transmission entre le gouvernement et la communauté musulmane du Tchad.
19. Instaurer, dans le respect de la laïcité, un système d'élection du président du CSAI par ses pairs et non une nomination par le gouvernement.
20. Mettre un terme à la prise en charge du président du CSAI sur le budget de l'Etat.
21. Encourager la participation des représentants des différents islamiques au dialogue interreligieux.
22. Respecter les sites sacrés, les us et coutumes locaux.
23. Encourager la tolérance religieuse en sensibilisant la population à l'existence et au respect des différentes religions (croyances).

Pré-dialogue

Bahr El Ghazal

Thème 4 : Confessions religieuses

1. *Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?*

Nous recommandons a l'Etat de :

- *Traiter à l'Egalité les religions dans les manifestations diverses*
- *Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes*
- *Favoriser les manifestations communes inter-religieuses à l'exemple des Prières interconfessionnelles.*

2. *Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat*

L'Etat peut appuyer à l'égalité, les différentes confessions religieuses dans l'accomplissement de leurs missions afin de garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique et le vivre ensemble en renforçant leur capacité et en les encourageants dans les actions des sensibilisations des populations.

3. *Que peut faire l'Etat pour aider les confessions religieuses à mieux jouer leur rôle dans la quête de paix sociale, ainsi que pour la paix intra et inter religieuse ?*

- dans la quête de la paix sociale et de la paix intra et inter religieuse, l'Etat peut contribuer activement en aidant les confessions à renforcer le pouvoir de conciliation des autorités religieuses.

Chari Baguirmi

Thème 4. Les congrégations religieuses

1. *Quel type de collaboration peut-on développer entre les chefferies traditionnelles, les leaders religieux et la société civile ?*

Les chefs religieux doivent collaborer avec les leaders religieux pour conduire les sensibilisations dans les mosquées et dans les églises afin de promouvoir la cohabitation pacifique et le vivre ensemble.

2. *La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les constitutions depuis l'indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?*

La laïcité est consacrée par la Constitution et dispose que chaque citoyen est libre d'exercer la religion de son choix dans le respect strict des lois et règlements de la République et des autres citoyens et leur religion. Pour promouvoir la laïcité, elle doit être enseignée à l'école et vulgarisée dans les mosquées et églises.

3. *Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat, la Cohabitation pacifique, le vivre ensemble des populations et l'entente entre les différentes confessions religieuses ?*

L'état doit encadrer la pratique de la religion pour l'adapter au contexte de la Laïcité. Prévenir l'extrémisme religieux en s'appuyant sur les leaders religieux et en les impliquant dans les démarches visant à garantir la cohabitation pacifique.

4. *Que peut faire l'Etat pour aider les confessions religieuses à mieux jouer leur rôle dans la quête de la paix sociale, ainsi que pour la paix intra et interreligieuse ?*

L'Etat doit subventionner les organisations religieuses reconnues par l'Etat.

Assurer la formation des leaders religieux.

Thème 4. Les congrégations religieuses

Ennedi Est

Ennedi Est (Amdjarass)

1. *Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat :*

- *Traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;*
- *Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes ;*
- *Favoriser les manifestations communes inter-religieuses, à l'exemple des prières interconfessionnelles ;*

2. *Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble des populations et l'entente entre les différentes confessions religieuses ?*

- *Appuyer les différentes confessions religieuses dans l'accomplissement de leurs missions afin de garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble et l'entente interreligieuse, en renforçant leurs capacités et en les encourageants dans des actions de sensibilisation des populations.*

3. *Que peut faire l'Etat pour aider les confessions religieuses à mieux jouer leur rôle dans la recherche de la paix sociale, ainsi que pour la paix inter-religieuse ?*

- *renforcer le pouvoir de conciliation des autorités religieuses pour qu'elles contribuent activement dans la recherche de la paix sociale et de la paix intra/interreligieuse ;*

Kanem

Thème 4 : Les confessions religieuses Kanem

1. *Quel type de collaboration peut-on développer entre les chefferies traditionnelles, les leaders religieux et la société civile ?*

- *Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles et les leaders religieux et ceux des organisations de la société civile est*

à développer pour le bien-être des populations. L'Etat veillera à la corrélation, à la coordination et à la cohérence de leurs actions.

2. La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les constitutions depuis l'indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Il est recommandé à l'Etat de :

- traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;
- organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes ;
- favoriser les manifestations communes interreligieuses, à l'exemple des prières interconfessionnelles.

3. Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat, la Cohabitation pacifique, le vivre ensemble des populations et l'entente entre les différentes confessions religieuses ?

- L'Etat peut appuyer à égalité les différentes confessions religieuses dans l'accomplissement de leurs missions afin de garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble et l'entente interreligieuse, en renforçant leurs capacités et en les encourageants dans des actions de sensibilisation des populations.

4. Que peut faire l'Etat pour aider les confessions religieuses à mieux jouer leur rôle dans la quête de la paix sociale, ainsi que pour la paix intra et interreligieuse ?

- Dans la quête de la paix sociale et de la paix intra/interreligieuse, l'Etat peut contribuer activement en aidant les confessions à renforcer le pouvoir de conciliation des autorités religieuses.

Lac (Bo)

Thème 4 : Les confessions religieuses

Le Tchad est un pays laïc. Les hommes politiques font de l'amalgame entre la politique et la religion. Cela n'est pas bon. Les leaders religieux doivent garder leur position de religieux ; l'Etat doit être impartial afin de garantir la laïcité pour tous les citoyens. Les religieux tout comme l'Etat doivent enseigner la cohabitation pacifique et la tolérance.

Mandoul

Thème 4. Les congrégations religieuses

1. La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les constitutions depuis l'indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Pour promouvoir véritablement la laïcité de l'Etat, il faut :

- *Vulgariser la laïcité dans toutes les religions ;*
- *Définir la forme de la laïcité qui convient à toutes les religions ;*
- *Contrôler la prolifération des extrémistes religieux qui mettent en mal nos valeurs ancestrales ;*
- *Revoir les principes fondamentaux de la laïcité depuis l'indépendance jusqu'à nos jours ;*
- *Que l'Etat respecte les principes de la laïcité pour ne pas frustrer certains groupes ;*

L'Etat doit créer un cadre de concertation permanent qui s'occupera de la question de la laïcité ;

L'Etat doit jouer le rôle d'arbitre et de protecteur entre toutes les couches sociales.

2. Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble des populations et l'entente entre différentes confessions religieuses ?

Pour favoriser la paix sociale, intra et interreligieux, il faut :

- *Que l'autorité de l'Etat soit restaurée et les lois soient appliquées dans toute sa rigueur ;*
- *Adopter la politique non partisane face aux différentes religions ;*
- *Prendre en compte les revendications des religions ;*
- *Instaurer la semaine nationale de la cohabitation pacifique en lieu et place de la journée nationale de chaque 28 novembre de l'année ;*
- *Contrôler et censurer scrupuleusement la prolifération des extrémistes religieux qui mettent en mal la cohésion sociale.*

Moyen Chari

Thème 4 : Confessions religieuses

Quel type de cohabitation peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les Constitutions depuis l'Indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Il est recommandé à l'Etat de :

- *Traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;*
- *Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes ;*

Favoriser les manifestations communes inter-religieuses, à l'exemple des prières interconfessionnelles.

Sila (Goz Beida)

Thème 4 : Confessions religieuses.

Quant aux congrégations religieuses.

R.1 :

A l'Etat :

- ✓ *Prôner l'égalité des religions et le respect mutuel ;*
- ✓ *Créer un cadre de manifestation religieuse, d'enseignement de la culture de l'amour du prochain et de respect de la dignité humaine ;*
- ✓ *Encourager les manifestations communes inter-religieuses ;*
- ✓ *Traiter et promouvoir l'égalité des religions ;*
- ✓ *Appuyer effectivement les confessions religieuses à renforcer leur pouvoir de conciliation ;*
- ✓ *créer un cadre de concertation inter-religieux ;*
- ✓ *sensibiliser et promouvoir la laïcité au Tchad ;*

Wadi Fira

Thème 4. Les congrégations religieuses

Les participants de Wadi-Fira recommandent ce qui suit :

- *Traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;*
- *Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et l'étendre aux adultes ;*
- *Favoriser les manifestations communes inter-religieuses*

L'Etat peut appuyer à égalité les différentes confessions religieuses dans l'accomplissement de leur mission afin de garantir la laïcité de l'Etat

Dans la quête de la paix sociale et de la paix inter-religieuse, l'Etat peut contribuer activement en aidant les confessions à renforcer le pouvoir de conciliation aux autorités religieuses

5. DIA

La *diyya* ou *diya* est un terme coranique. Elle désigne le prix du sang, c'est-à-dire une compensation financière expiatoire que doit payer l'auteur (ou la famille de l'auteur) d'un homicide à la famille de la victime, ou à ses ayants droit selon la religion musulmane. Le montant d'une *diyya* pleine ou complète s'élève à cent têtes de chameaux

Dans certaines communautés, la diya n'est pas seulement la stricte compensation de la perte d'une personne mais plutôt le prix de l'honneur.

L'objectif principal de cette réparation vise à arrêter le cycle de vengeance. Pratique très répandue et très ancrée au sein des populations musulmanes du Tchad, la diya s'est généralisée au début des années 1980 et l'on a tendance à l'étendre aux populations non concernées par la pratique prenant ainsi une proportion inquiétante. Elle est utilisée de façon variée en fonction de la position de l'autorité qui l'incarne. Cette réparation compensation, appelée diya permet de régler l'aspect civil du crime de sang selon que les communautés ont ou non une alliance entre elles. S'il y a une alliance, le coût de la diya est abaissée ou, dans certains cas, totalement supprimée. En revanche, s'il n'y a pas d'alliance, la diya est entièrement versée à la partie qui a perdu un membre de la famille. Faute de règlement, le crime n'est pas considéré comme effacé, même si une condamnation pénale est retenue. Certains ne considèrent pas le point de vue répressif sous le même angle que la justice moderne. Au Tchad, la diya est une pratique coutumière à laquelle le gouvernement s'attaque car elle tend à vouloir cesser les poursuites pénales.

La diya telle que pratiquée au Tchad a été enrichie par les interprétations sociologiques locales qui la distinguent de la diya telle que préconisée par l'islam.

En considération de ce contexte sociologique de la diya et au vu de la non soumission d'une partie (minoritaire) de la population à la justice moderne sur le territoire national, nous faisons les recommandations suivantes qui sont proposées.

Recommandations

16. La diya est une pratique musulmane qui peut être acceptée par les communautés qui la pratiquent. Son application est subordonnée au respect des lois et règlements en vigueur.

17. La pratique de la diya est acceptée comme réparation civile. Elle ne peut pas éteindre l'action publique ni mettre un terme à la poursuite pénale.

La diya est une pratique musulmane qui vise à empêcher la vengeance. Elle peut être acceptée si elle permet de garantir la paix sociale au sein des communautés concernées.

Propositions d'actions

24. Sensibiliser la population à la compréhension du concept et ses limites quant à la paix sociale.

25. La fixation du montant de la diya est à la libre appréciation des communautés qui la pratiquent.

26. L'action publique demeure en vigueur même en cas de paiement de la dia qui n'est qu'une réparation civile.

Pré-dialogue

BATHA

THEME 5 : LA QUESTION DE LA DIA

1. La dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire le pouvoir publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique qui met en mal le vivre ensemble entre les communautés qui la pratique et celle qui ne la connaissent pas?

Les pouvoirs publics doivent:

- Dans les cas de crimes, donner la primauté à l'application de peines pénales;
- Éviter d'étendre la pratique de la dia dans les communautés où les us et coutumes ne la prévoient pas du tout;
- Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.
- Sensibiliser les leaders d'opinions, les chefs de communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.

BAHR EL GHAZAL

THEME 5 : LA QUESTION DE LA DIA

1. La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique, qui met en mal le vivre ensemble entre les communautés qui la pratiquent et celles qui n'a la reconnaissent pas ?

- les pouvoirs publics doivent : dans le cas des crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales
- Eviter d'étendre la pratique de la Dia dans les communautés où les Us et Coutumes ne la prévoient pas du tout ;
- Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohabitation pacifique et la cohabitation sociale ;
- Sensibiliser les leaders d'opinion, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la Dia sur le vivre ensemble
- Donner la responsabilité des affaires de Dia, foncier et coutumier aux chefs traditionnels qui sont garants de la communauté coutumière.

CHARI BAGUIRMI

THEME 5. LA QUESTION DE LA DIA

1. *La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique qui met à mal le vivre ensemble entre les communautés qui pratiquent et celles qui ne la reconnaissent pas ?*

Pour éviter l'usage généralisé de la Dia, l'Etat doit fortement s'impliquer dans l'application ou la non application de la Dia.

La Dia ne doit pas être imposée à d'autres concitoyens d'autres religions.

ENNDI EST (AMDJARASS)

THEME 5. LA QUESTION DE LA DIA

1. *Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique, qui met à mal le vivre ensemble entre les communautés qui la pratiquent et celles qui ne la reconnaissent pas ?*

Les pouvoirs publics doivent :

- *dans les cas de crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales ;*
- *éviter d'étendre la pratique de la dia dans les communautés où les us et coutumes ne la prévoit pas du tout ;*
- *sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ;*
- *sensibiliser les leaders d'opinions, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.*

HADJER LAMIS (MASSAKORY)

THEME 5. LA DIA, COHESION SOCIALE ET LA LOI REPUBLICAINE

La dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays et l'Etat et les pouvoirs publics doivent éviter que cet usage ne se généralise dans tout le pays et de conclure que force doit rester à la loi.

KANEM

THEME 5. LA QUESTION DE LA DIA

1. *La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique qui met à mal le vivre ensemble entre les communautés qui pratiquent et celles qui ne la reconnaissent pas ?*

Les pouvoirs publics doivent :

- *dans le cas de crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales ;*

- *éviter d'étendre la pratique de la dia dans les communautés où les us et coutumes ne la prévoient pas du tout ;*
- *sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique*
- *sensibiliser les leaders d'opinions, les chefs de communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la dia sur le vivre ensemble.*
- *Selon la loi islamique, les parents de l'auteur du crime doivent payer 100 têtes de chameaux aux parents de la victime. Cette loi doit être appliquée dans toute sa forme et sa rigueur pourvu que les deux parties appartiennent à la religion islamique.*

LE LAC (BOL)

THÈME 5 : LA QUESTION DE DIYA

La Diya est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Elle est pratiquée dans certaines communautés du Tchad mais elle ne s'applique qu'aux communautés qui ont les mêmes coutumes sans obstruer la poursuite judiciaire. Dans le cas où le différend oppose deux communautés de coutumes différentes, c'est la justice qui tranche

MANDOUL

THEME 5 : LA QUESTION DE LA DIA

1. La dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique qui met mal le vivre ensemble entre les communautés qui la pratique et celles qui ne la reconnaissent pas ?

Les pouvoirs publics doivent s'en tenir à la justice pour la réparation des torts en cas de meurtres.

MOYEN CHARI

THEME 5 : LA QUESTION DE LA DIA

La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé mettant en mal le vivre ensemble ?

Les pouvoirs publics doivent :

- *Dans les cas de crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales ;*

- *Eviter d'étendre la pratique de la Dia dans les communautés ou les us et coutumes ne la prévoit pas du tout ;*
- *Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ;*
- *Réinstaurer la cour martiale pour dissuader les criminels ;*

Sensibiliser les leaders d'opinions, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la Dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ...

SILA (GOZ BEIDA)

THEME 5 : LA QUESTION DE LA DIA

Au terme de la question de Dia :

R.1 :

- *En cas de crime, que l'auteur réponde de ses actes devant les instances juridictionnelles et purge sa peine conformément aux lois en vigueur ;*
- *Éviter de mêler la Dia aux pratiques coutumières et communautaires ;*

WADI FIRA

THEME 5: LA QUESTION DE LA DIA

Thème 5. La question de la dia

Les pouvoirs publics doivent :

- *Dans les cas de crime, donner la primauté à l'application des peines pénales*
- *Eviter d'étendre la pratique de la dia dans les communautés où les us et coutumes ne la prévoit pas du tout*
- *Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble*
- *Sensibiliser les leaders d'opinion, les chefs de communauté et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique*
- *L'application intégrale des textes issus de l'accord de Guéréda*

6. LE BILINGUISME

Contexte de la discussion

En général, la **langue** est le véhicule principal de la culture d'une **société** puisque l'apprentissage d'une **langue** implique l'assimilation et la reproduction de la culture véhiculée par cette **langue**.

La **langue** permet la diffusion des connaissances dans le cadre de l'éducation formelle, mais aussi en dehors des institutions éducatives sous des formes vulgarisées. La **langue est** importante, même lorsqu'elle n'est pas le premier moyen d'expression.

La Constitution de la République du Tchad de 1996 stipule que les langues officielles sont le Français et l'Arabe. Cela signifie que ces deux langues officielles devront être à la fois des langues de travail et d'enseignement sur le même pied d'égalité. Or les réalités sont très différentes, depuis l'indépendance du Tchad en 1960, le français est presque la seule langue de travail en dépit de la reconnaissance officielle de la langue arabe dans laquelle nombre bon nombre de cadres sont formés. Cette situation exclut et marginalise un certain nombre de cadres arabophones.

De manière globale, l'amalgame entre l'islam et la langue arabe amène beaucoup de Tchadiens penser que la langue arabe est la langue de l'islam et des musulmans, et cette idée crée une résistance et un blocage dans l'esprit des Tchadiens non musulmans, ce qui est une entrave à la mise en œuvre du bilinguisme. Il y a lieu de reconnaître que l'arabe est une langue de science et une langue internationale comme le français et les autres langues étrangères.

Néanmoins, l'application intégrale du bilinguisme nécessitent absolument des dispositions législatives et réglementaires, des moyens financiers colossaux ainsi que des mesures spécifiques d'accompagnement qui permettent d'intégrer l'arabe graduellement dans l'administration publique, étant donné que ce problème se pose avec moins d'acuité dans l'enseignement car il y a déjà un système d'enseignement en langue arabe reconnu et accompagné par l'Etat.

Dans le cas du Tchad, le bilinguisme implique la connaissance plus ou moins parfaite du français et de l'arabe. S'agissant de l'Etat tchadien, le bilinguisme constitue la cohabitation de ces deux langues comme langues de travail et de communication. Depuis plusieurs décennies, la question du bilinguisme au Tchad a fait l'objet de nombreux débats sur sa portée, sa finalité et ses exigences, sans pour autant définir précisément son contenu et son contour. Qu'est-ce que le bilinguisme et qui doit être bilingue ? De ce fait, une confusion s'est installée dans les esprits. Faut-il que chaque individu dans ce pays soit bilingue, c'est-à-dire qu'il maîtrise le français et l'arabe ou plutôt c'est l'administration publique qui doit avoir les deux langues officielles comme langue de travail ?

L'idéal est d'avoir le Tchad et les Tchadiens bilingues

Recommandations

18. Généraliser la formation des formateurs bilingues maîtrisant parfaitement les deux langues officielles de l'Etat.
19. Mettre en place un programme de requalification des enseignants dans la pédagogie des langues dès le niveau élémentaire.
20. Organiser un forum national sur le bilinguisme étant donné qu'il existe un grand amalgame entre la religion islamique et la langue arabe, créant ainsi une résistance de la part des populations non-musulmanes.
21. Promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration publique et des institutions de l'Etat par une formation continue du personnel de l'Etat au bilinguisme.
22. Promouvoir le recrutement à la fonction publique d'un personnel bilingue ; inscrit de longue date dans le programme d'enseignement au Tchad, le bilinguisme n'a fait l'objet d'aucune mesure d'accompagnement pour sa mise en œuvre réelle.

Propositions d'actions

27. Développer une politique nationale de formation des formateurs en bilinguisme, en mettant un accent sur le caractère laïc du contenu du curriculum en langue arabe.
28. Créer des écoles publiques pilotes bilingues afin de former les élèves dès leur bas âge dans les deux langues officielles de façon égale et généraliser par la suite ce modèle d'enseignement.
29. Mettre en œuvre un mécanisme d'utilisation optimale des ressources humaines existantes, notamment en recrutant les lauréats de l'Ecole Nationale des Instituteurs Bacheliers (ENIB) formés à l'enseignement bilingue.
30. Développer une politique nationale de formation des formateurs en bilinguisme, en mettant un accent sur le caractère laïc de l'arabe.
31. Organiser un forum sur le bilinguisme qui verra la participation de tous les acteurs concernés pour débattre en profondeur de cette importante question.
32. Créer un Institut Supérieur de Traduction et d'Interprétation (ISTI) qui aura la charge de former dans les deux langues les traducteurs pouvant assurer les prestations de traduction de textes et documents officiels de l'administration.
33. Créer un Centre d'Études et de Recherches pour la Promotion du Bilinguisme (CERPb).
34. Créer un Centre d'Études et de Recherches pour la Promotion des Langues Nationales (CERPLN).
35. Mettre en place un Haut Conseil sur le bilinguisme qui devra définir les politiques et les orientations sur l'application effective du bilinguisme.
36. Mettre en place un fonds public spécial pour la promotion du bilinguisme au Tchad.

PRE-DIALOGUE

THEME 6 : LE BILINGUISME

BAHR EL GHAZAL

1. *Le bilinguisme (français-arabe) fait partie du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance. Que doivent faire le pouvoir public pour que l'enseignement du français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?*

La formation continue des enseignants francophones en arabe et les arabophones en français;

La révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays;

L'acquisition de manuelle des matérielles didactiques et les technologies d'information et de communication;

L'augmentation de la part de la subvention de l'Etat a la promotion du bilinguisme;

Le développement des dispositifs d'apprentissage de deux langues pour les cadres de l'administration; La formation des cadres pour le suivi évaluation de la mise en œuvre du bilinguisme.

2. *Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions?*

Pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions, il importe de:

Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les langues officielles et les religions;

Sensibilises les jeunes pour qu'il ne soit pas la proie des extrémistes religieux;

Renforcer le système suivi évaluation, d'encadrement et les supervisions de l'enseignement bilingue; La contractualisation et/ou intégration des enseignants bilingues formés.

Former des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau.

3. *Comment faire pour promouvoir les multilinguismes dans notre système éducatif?*

Élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme;

Multiplier les établissements d'enseignement multilingue.

THEME 6. LE BILINGUISME

CHARI BAGUIRMI

1. *Le bilinguisme (français, arabe) fait partie du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance. Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement du français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?*

Le bilinguisme doit être perçu comme l'utilisation au moins d'une langue en comprenant l'autre langue. Cela passe par l'introduction effective de l'arabe et du français dans toutes les écoles.

Le but est de parvenir à éviter de traduire systématiquement un discours ou une intervention faite dans une langue pour les utilisateurs de l'autre langue.

2. Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions?

Les enseignants arabophones doivent faire l'effort pour aller partout où la langue arabe doit être enseignée pour que le bilinguisme intégral devienne une réalité.

3. Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

Enfin, éviter l'amalgame qui fait que l'arabe est perçu comme une langue de l'Islam et que le français est perçu comme une langue du christianisme. Une langue est avant tout un vecteur de rapprochement des hommes et qui véhicule les cultures.

THEME 6 : LE BILINGUISME ENNEDI EST (AMDJARASS)

1. Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement du français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?

- *La formation continue des enseignements francophones en arabe et des arabophones en français ;*
- *La révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;*
- *L'acquisition des manuels, des matériels didactiques et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;*
- *L'augmentation de la part de subvention de l'Etat à la promotion du bilinguisme ;*
- *Le développement des dispositifs d'apprentissage des deux langues pour les cadres de l'administration ;*
- *La formation des cadres pour le suivi évaluation de la mise en œuvre du bilinguisme.*

2. Que faire pour éviter l'amalgame entre langue officielle et les religions ?

- *Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les langues officielles (français et arabe) et les religions ;*
- *Sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient pas la proie des extrémistes religieux ;*
- *Renforcer le système de suivi évaluation, de l'encadrement et de supervision de l'enseignement bilingue ;*
- *La contractualisation et/ou intégration des enseignants bilingues formés ;*
- *Former des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau*

3. Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- *Élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme ;*
- *Multiplier les établissements d'enseignements multilingue.*

KANEM

THEME 6. LE BILINGUISME

1. Le bilinguisme (français-arabe) fait partie du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance. Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement du français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?

La première préoccupation doit porter sur l'instauration des bases d'une politique durable à travers :

- la formation continue des enseignants francophones en arabe et des arabophones en français ;*
- la révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;*
- le développement des dispositifs d'apprentissage des deux langues pour les cadres de l'administration.*
- Réforme du système éducatif en organisant des états généraux de l'éducation.*

2. Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions, il importe de :

- intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les langues officielles (français et arabe) et les religions ;*
- sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient la proie des extrémistes religieux ;*
- la contractualisation et/ou intégration des enseignants bilingues formés.*

3. Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme ;*
- multiplier les établissements d'enseignement multilingue...*
- former les enseignants sur les deux langues (français et arabe) en nombre suffisant en vue de couvrir tout le pays.*

LAC (BOL)

THEME 6 : LE BILINGUISME

Le bilinguisme fait partie du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance. Que le pouvoir public oblige les enseignants arabophones d'aller enseigner dans les zones rurales du pays. Pour promouvoir le bilinguisme dans le système éducatif, il faut le suivi des enseignants qui sont affectés dans les zones rurales.

Question : que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions. Il faut vulgariser la langue arabe dans le milieu religieux chrétien comme une langue de communication.

MANDOUL

THEME 6. LE BILINGUISME

1. Le bilinguisme (français-arabe) fait partie des programmes d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance. Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement du français et de l'arabe soient davantage une réalité nationale ?

Au sujet du bilinguisme pour qu'il soit davantage une réalité nationale, il faut :

- *Instaurer l'enseignement de l'arabe au niveau primaire, secondaire et supérieur ;*
- *Déployer les enseignants arabophones dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures du Tchad ;*
- *Faire le suivi de ceux-ci pour se rendre compte de leur présence effective sur le terrain ;*
- *Sanctionner ceux qui refusent de descendre dans les écoles des provinces ;*

2. Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Eviter l'amalgame entre les langues officielles de l'arabe et les religions ;

3. Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- *Promouvoir l'enseignement en langues les plus parlées au niveau primaire dans toutes les provinces ;*
- *Instaurer l'enseignement de l'anglais dans le système éducatif tchadien dès la maternelle dans le cadre du multilinguisme.*

MOYEN CHARI

THEME 6 : LE BILINGUISME

Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Pour éviter l'amalgame entre les deux langues officielles, il est important de :

- *Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les deux langues officielles que sont l'arabe et le français et les religions ;*
- *Sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient pas la proie des extrémistes religieux ;*
- *Renforcer le système de suivi-évaluation, d'encadrement et de supervision de l'enseignement bilingue ;*
- *Former des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau ;*

Supprimer des programmes d'enseignements scolaires la matière de culture islamique ...

Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- *Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme intégral ;*
- *Multiplier les établissements d'enseignement multilingue ;*
- *Créer des centres d'apprentissage d'autres langues étrangères (Chinois, Russe, Allemand, etc.) dans chaque province...*

THEME 6 : LE BILINGUISME

SILA (GOZ BEIDA)

Au terme de bilinguisme :

R.1 :

- *Former des enseignants dignes de bilinguisme ;*
- *Élaborer un programme purement bilingue dans le système éducatif tchadien ;*
- *Encourager le bilinguisme dans les services de l'administration territorial ; encourager la formation continue des arabophones en français et vice-versa ;*
- *Mettre à la disposition de secteur éducatif des matériels didactique dans les deux langues officielles du pays ;*

THEME 6: LE BILINGUISME

WADI FIRA

La formation continue des francophones en arabe et des arabophones en français
La formation des cadres pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du bilinguisme
Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les langues officielles

Former les enseignants polyvalents et bilingues

Multiplier les établissements multilingues afin de nous fournir une quantité importante d'enseignants.

7. SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES, LUTTES CONTRE LA PRECARITE ET LA PAUVRETE

Contexte de la discussion

La présence de l'Etat tchadien est très faible dans les zones rurales, conduisant à une défaillance et une incapacité notoire de l'action publique dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. L'Etat est plutôt passif et son action limitée sur la question de développement et des souffrances des populations (exemple du Lac Tchad avec ses milliers d'enfants de la rue à la merci des adeptes de Boko Haram). Les mécanismes d'assistance et de solidarité nationale en faveur des couches vulnérables est quasi-inexistants et l'ensemble des efforts humanitaires sont mobilisés uniquement dans le cadre d'action des ONG et des partenaires financiers. Il est essentiel de replacer l'Etat au centre des interventions humanitaires et de la lutte contre la vulnérabilité en définissant des mécanismes et plans d'actions destinés à porter secours aux Tchadiens vivant dans la précarité.

Recommandations

23. Améliorer la gouvernance publique afin de permettre aux couches vulnérables de bénéficier des effets positifs des politiques publiques.
24. Rendre visibles les politiques du gouvernement en faveur des couches vulnérables.
25. Reprendre en main la question du développement et de la production des richesses par l'Etat.
26. Liquidier les arriérés et payer de manière régulière les pensions des retraités et des mutilés de guerre de la CNRT et de la CNPS.

Propositions d'actions

37. Cordonner toutes les activités ministérielles en faveur des couches vulnérables ;
38. Améliorer la transparence dans la gestion des fonds déployés dans le cadre des interventions humanitaires de l'Etat.
39. Assurer un équilibre équitable entre les provinces dans le cadre de la répartition des ressources nationales mobilisées par l'Etat lors des ripostes humanitaires.
40. Définir un indicateur national de vulnérabilité permettant la prise en charge des personnes démunies.
41. Expérimenter un modèle de gestion social non seulement pour les mutilés de guerre et les retraités mais pour toutes les personnes âgées de plus de 60 ans pouvant faire valoir leur droit à une pension de retraite convenable et régulière, y compris les travailleurs ruraux.
42. Accorder aux mutilés de guerre des privilèges de gratuités pour l'accès à l'éducation, à la santé et aux transports publics.
43. Créer un centre national d'appareillage et de réhabilitation des personnes handicapées avec un pavillon spécial pour les mutilés de guerre.
44. Investir dans la création des hôpitaux et centres de soins CNRT et CNPS

45. Investir dans la construction des logements sociaux en vue d'assurer l'accès des vulnérables à un habitat décent et qui garantirait la pérennisation des ressources à moyen et long terme.

PRE-DIALOGUE

BATHA

THEME 7 : SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES, LUTTES CONTRE LA PRECARITE ET LA PAUVRETE

1. Que doivent faire le pouvoir publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

- Pour réduire les conditions précaires de couches vulnérables, les pouvoirs publiques doivent :
- Promouvoir la bonne gouvernance;
- Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatif à la protection sociale;
- Renforcer les mesures prises et les renforcements par la mise en place de cadres juridiques, institutionnelles innovant et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérent et adapter aux défis a relevés ;
- Évaluer la stratégie nationale et la protection sociale couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celles de 2022-2026.

2. Comment les pouvoir publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité? Les pouvoirs publics réduiront les inégalités en adoptant, dans un premier temps, une véritable politique nationale sur le droit de l'Homme au Tchad intégrant les droits de l'enfant, ceux de la femme, les droits catégoriels et les droits des personnes vulnérables et en promouvant et en vulgarisant les principes de justices, d'égalités, d'équité et du respect des droits humains. L'Etat encouragera et multipliera les actions de la solidarité.

3. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

Les pouvoirs publics peuvent contenir l'exode rural en promouvant l'entrepreneuriat rural, l'autonomisation des femmes et des jeunes des milieux ruraux et en mettant en œuvre des programmes et des projets qui offrent les opportunités d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'épanouissement aux jeunes filles et garçons.

BAHR EL GHAZAL

THEME : 7. LA SOLIDARITÉ AVEC LES COUCHES VULNERABLES, LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ

1. Les questions liées aux couches vulnérables à la lutte contre la pauvreté, au mutiles des genres, à la migration et à l'exode rurale on comme dénominateur commun. Que

doivent faire les pouvoirs publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

Pour réduire les conditions des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- *Promouvoir la bonne gouvernance ;*
- *Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la sécurité sociale ;*

2. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Les pouvoirs publics réduiront les inégalités en adoptant, premièrement une véritable politique nationale de droit de l'Homme au Tchad intégrant le droit de l'enfant, de la femme, les droits catégoriels et les droits des personnes vulnérables en promouvant et vulgarisant les principes de la justice, d'égalité, d'équité et de respect des droits humains.

3. Comment les pouvoirs publics doivent-ils faire pour contenir l'exode rurale ?

Les pouvoirs publics peuvent contenir l'exode rurale en promouvant l'entrepreneuriat rural, l'autonomisation des femmes et des jeunes des milieux ruraux et en mettant en œuvre des programmes et des projets qui offrent des opportunités d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'épanouissement des jeunes filles et garçons.

CHARI BAGUIRMI

THEME 7. LA SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES ; LA LUTTE CONTRE LES PRECARITES ET LA PAUVRETE, LES MUTILES DE GUERRE, LE PROBLEME DE LA MIGRATION ; L'EXODE RURAL

1. Les questions liées aux couches vulnérables, à la lutte contre la pauvreté, aux mutilés de guerre, à la migration et à l'exode rural ont comme dénominateur commun la précarité. Que doivent faire les pouvoir publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

L'Etat doit appliquer les accords et conventions en faveurs des couches vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, les enfants et les femmes.

2. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Pour réduire les inégalités, renforcer les ressources du Ministère de la Solidarité et de la Santé pour faire face aux catastrophes.

3. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

Lutter efficacement contre l'exode rural et l'immigration des jeunes en créant des emplois dans les provinces.

Pour contenir l'exode rural, il faut créer des commodités dans les villes et villages de l'intérieur : eau potable, électricité, emplois.

ENNEDI EST (AMDJARASS)

THEME 7. LA SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES ; LA LUTTE CONTRE LES PRECARITES ET LA PAUVRETE ; LES MUTILES DE GUERRE ; LE PROBLEME DE LA MIGRATION ; L'EXODE RURAL.

1. *Que doivent faire les pouvoirs publics pour résoudre les précarités à laquelle font face les couches vulnérables ?*

Pour réduire les conditions précaires des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- *Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la protection sociale ;*
- *Renforcer les mesures prises et les renforcer par la mise en place des cadres juridiques, institutionnels innovants et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adaptés aux défis à relever ;*
- *Evaluer la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)*
- *Promouvoir la bonne gouvernance ;*
- *Multiplier et décentraliser davantage les structures de fourniture des services sociaux de base en zone rurale ;*
- *Améliorer le niveau de vie des populations en zone rurale pour limiter l'exode rural ;*

Promouvoir l'entreprenariat rural pour l'autonomisation des femmes et jeunes.

KANEM

LA SOLIDARITÉ AVEC LES COUCHES VULNÉRABLES, LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ LES QUESTIONS LIÉES AUX COUCHES VULNÉRABLES, À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, AUX MUTILÉS DE GUERRE

1. *Les questions liées aux couches vulnérables, à la lutte contre la pauvreté, aux mutilés de guerre, à la migration et à l'exode rural ont comme dénominateur commun de la précarité. Que doivent faire les pouvoirs publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?*

Pour réduire les conditions précaires des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- *promouvoir la bonne gouvernance ;*
- *concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatives à la sécurité sociale.*
- *Prise en charge des enfants issus des parents vulnérables sur le plan scolaire.*

- Développer l'agriculture et l'élevage au profit des couches vulnérables en mettant à leur disposition des forages avec source d'énergie solaire.

- Il faut un octroi de microcrédit en faveur des couches vulnérables par un accès facile sans faire recours aux divers documents.

2. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

- Les pouvoirs publics réduiront les inégalités en adoptant, dans un premier temps, une véritable politique nationale de droit de l'homme au Tchad intégrant le droit de l'enfant, de la femme, les droits catégoriels et les droits des personnes vulnérables et en promouvant et en vulgarisant les principes de justice, d'égalité, d'équité et de respects des droits humains.

3. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

- Les pouvoirs publics peuvent contenir l'exode rural en promouvant l'entreprenariat rural, l'autonomisation des femmes et des jeunes des milieux ruraux et en mettant en œuvre des programmes et des projets qui offrent des opportunités d'emploi, de réduction de la pauvreté et d'épanouissement des jeunes filles et garçons.

-Il faut renforcer les capacités de leurs ressources existantes et diversifier les activités.

LAC (BOL)

THEME 7. LA SOLIDARITÉ AVEC LES COUCHES VULNÉRABLES, LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ LES QUESTIONS LIÉES AUX COUCHES VULNÉRABLES, À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, AUX MUTILÉS DE GUERRE

Les couches vulnérables telles que :

- Les mutilés de guerre ;
- Le problème de migration ;
- L'exode rural.

Pour résoudre le problème de précarité et la pauvreté, les pouvoirs publics doivent :

- Créer des AGR inclusives (insertion socio-économique) ;
- Créer l'emploi et octroyer des crédits ;
- Mettre en place les associations villageoises d'épargne et de crédit

(AVEC) :

- Paiement effectif et régulier des retraites et victimes de guerres.

MANDOUL

THEME 7. LA SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES ; LA LUTTE CONTRE LES PRECARITES ET LA PAUVRETE ; LES MUTILES DE GUERRE ; LE PROBLEME DE MIGRATION ; L'EXODE RURAL

1. Les questions liées aux couches vulnérables, à la lutte contre la pauvreté, aux mutilés de guerre, à la migration et l'exode rural ont dénominateur commun la précarité. Que doivent faire les pouvoirs publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

Pour résoudre la question de la précarité que font face les couches vulnérables, il faut :

- *Créer des mécanismes de l'auto-emploi en tenant compte de la spécificité des différentes couches vulnérables*
- *Former et accompagner ces couches vulnérables dans les métiers innovants ;*
- *Faciliter l'accès aux couches vulnérables aux services minimum de base : (santé, éducation, alimentation, création des centres de formation et autres).*

2. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Promouvoir l'égalité de chance à tous les tchadiens en prônant les mérites et les compétences sans discriminations

3. Comment les pouvoirs peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

Pour contenir l'exode rural, il faut :

- *Créer les pools d'emplois dans les provinces ;*
- *Encourager les initiatives locales en créant les projets à fonds perdus ;*
- *Prendre des mesures drastiques pour décourager les candidats à l'exode rural ;*
- *Sanctionner les parents qui encouragent l'exode rural par des mesures répressives ;*
- *Mettre les comités de veille pour démanteler les réseaux*
- *Instaurer les numéros verts pour dénoncer les mouvements suspects.*

MOYEN CHARI

THEME 7: QUE DOIVENT FAIRE LES POUVOIRS POLITIQUES POUR RESOUDRE LA PRECARITE A LAQUELLE FONT FACE LES COUCHES VULNERABLES ?

Pour réduire et améliorer les conditions précaires des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- *Promouvoir la bonne gouvernance ;*

- *Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la protection sociale ;*
- *Renforcer les mesures prises et les renforcer par la mise en place des cadres juridiques, institutionnels innovants et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adapter au défi à relever ;*
- *Evaluer la Stratégie Nationale de Protection Sociale couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celle de 2022-2026 ;*
- *Promouvoir une politique nationale des droits humains en faveur des veuves, des handicapés, des orphelins et des retraités.*

SILA (GOZ BEIDA)

THEME 7. LA SOLIDARITÉ AVEC LES COUCHES VULNÉRABLES, LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ LES QUESTIONS LIÉES AUX COUCHES VULNÉRABLES, À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, AUX MUTILÉS DE GUERRE

Au terme de la solidarité avec les couches vulnérables, la lutte contre les précarités et la pauvreté ;

Les mutilés de guerre, les problèmes de la migration et l'exode rural.

R.1 :

- *Promouvoir la bonne gouvernance ;*
- *Adopter une bonne politique relative à la protection sociale ;*
- *Création des centres de formation professionnelle polytechnique ;*
- *Octroyer des micro-crédits aux femmes vulnérables ;*
- *Création des centres d'apprentissages aux enfants vulnérables ;*
- *Assistance des couches défavorisées par le Ministère de la femme et de la famille ;*
- *Renforcer les mesures pour la mise en place des cadre juridiques, institutionnels*
- *Innovation et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adaptés aux défis à relever ;*
- *Évaluer la stratégie Nationale de protection sociale (CNPS) couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celle de 2022-2026.*

WADI FIRA

THEME 7. LA SOLIDARITE AVEC LES COUCHES VULNERABLES ; LA LUTTE CONTRE LES PRECARITES ET LA PAUVRETE ; LES MUTILES DE GUERRE LES PROBLEMES DE LA MIGRATION ; L'EXODE RURAL.

Pour réduire les conditions précaires des couches vulnérables :

- *Promouvoir la bonne gouvernance*
- *Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes à la protection sociale*
- *Evaluer la stratégie nationale de protection sociale.*

Les pouvoirs publics réduiront les inégalités en adaptant, dans un premier temps une véritable politique nationale sur le droit de l'homme :

- *Vulgariser les principes de justice, d'égalité, d'équité et les respects des droits de l'homme.*
- *Contenir l'exode rural en promouvant l'entreprenariat rural, l'autonomisation des femmes et des jeunes en milieux ruraux*
- *Créer des opportunités d'emploi*
- *Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des jeunes.*

8. DIMENSION GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME

Contexte de la discussion

Le dispositif législatif de promotion de la femme s'est nettement amélioré sur les dernières décennies au Tchad. Le pays a signé et ratifié de nombreux mécanismes internationaux de protection et de promotion de la femme à l'exemple de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), de la Convention sur le consentement au mariage, âge minimum de mariage et enregistrement de mariage de 7 novembre 1962 ; de la Convention sur la nationalité de la femme mariée du 29 janvier 1967. A cela, le Tchad a pris de nombreux engagements régionaux en faveur de la femme et de la fille tchadiennes et le cadre législatif national s'est enrichi avec le décret portant quota de représentation des femmes au sein des institutions publiques. Le Tchad a adopté de nombreuses lois de mises en œuvre (loi n°38/PR/98 qui donne la même chance aux deux sexes dans le cadre de l'emploi et la loi 16/PR /2006 portant orientation du Système Éducatif au Tchad, l'ordonnance n°12/PR/2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives au Tchad ainsi que le volet Genre du PND de 2015). Malheureusement les discriminations basées sur le genre demeurent un réel problème notamment en matière d'accès des femmes aux fonctions électives et nominatives. A cela s'ajoutent les pesanteurs culturelles, religieuse et sociales qui assignent à la femme un rôle de citoyenne de seconde classe.

Cependant, des améliorations peuvent être obtenues en poussant en profondeur la réflexion sur la question des quotas où il apparait notamment des secteurs où le quota n'est pas possible à atteindre en termes de compétences, tout comme il existe des secteurs où les femmes peuvent exceller et dépasser les 30% de quotas accordés (exemple les métiers de santé, social et communautaire). En outre, il convient de mener la lutte au sein de la société tchadienne où de nombreuses stigmates culturelles et religieuses empêchent l'épanouissement de la femme.

Recommandations

27. Responsabiliser les femmes dans les hautes fonctions de l'Etat.
28. « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de Direction, à tous les niveaux décisionnels de la vie politique et publique » comme prévoit l'ODD numéro 5.
29. Œuvrer à la création d'un environnement socio-culturel et politique favorable à l'instauration de l'égalité homme-femme.
30. Garantir l'établissement de budgets axés sur la problématique Homme-femme.
31. Renforcer, valoriser et rendre plus visible la contribution des femmes à la croissance économique et au développement du Tchad

Propositions d'actions

46. Renforcer les leaderships des femmes par des programmes de renforcement de capacités qui seront menés avec les ONG et les partenaires techniques et financiers.

47. Faciliter l'accès des femmes aux micro finances pour la réalisation de leurs projets ;
48. Impliquer les femmes dans les instances de prise de décisions ;
49. Octroyer des bourses d'excellence aux filles.
50. Encourager les filles-mères à continuer leurs études en mettant en place des mesures adéquates (par exemple créer des garderies d'enfants dans les institutions d'enseignement supérieur afin de permettre à ces filles de suivre les cours dans la quiétude).
51. Impliquer les femmes dans la gestion des questions de paix et sécurité en s'inspirant notamment des expériences étrangères qui accordent à la femme une place prépondérante dans les débats y relatifs.
52. Intensifier les actions de lutte contre les violences basées sur le genre en vue de son élimination.
53. Mener des recherches en vue de documenter les différentes pratiques inégalitaires basées sur le genre dans la société tchadienne et leur évolution dans le temps.
54. Intégrer systématiquement la dimension genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, et de suivi/évaluation des stratégies, politiques et programmes de développement.
55. Elaborer et mettre en œuvre des programmes leviers et structurants pour accélérer la réduction des inégalités genre dans les domaines et secteurs prioritaires du développement national.
56. Respecter le quota de 30% accordés aux femmes et évoluer vers les 50% dans les secteurs où les femmes excellent.
57. Mettre en place un mécanisme de sensibilisation sur les enjeux liés à l'égalité homme-femme.
58. Appuyer et accompagner les femmes du secteur informel à formaliser leurs commerces en entreprises.
59. Inciter les établissements financiers, les intermédiaires financiers non bancaires et les systèmes financiers décentralisés à offrir des produits adaptés aux activités entrepreneuriales des femmes.
60. Promouvoir l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources naturelles et aux facteurs de production (technologies, information).

BATHA

THEME 8. DIMENSION GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME

Il faut des mesures fortes pour bannir les mutilations génitales féminines

Appliquer effectivement les textes instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives dans tous les secteurs de la vie publique et privée

Interdire les mariages d'enfants ainsi que les dispositions du code pénales réprimant les violences basées sur le genre

Outiller les femmes en particulier, les femmes rurales, d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent l'étape de l'autonomisation

Miser davantage sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école

BAHR EL GHAZAL

THEME 8. LA DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

1. Un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme, ainsi que la dimension genre. Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et la femme ?

Quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- Adopter le code des personnes et de la famille ;*
- Impliquer davantage les femmes les missions de maintien de la paix ;*
- Miser davantage sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école.*

CHARI BAGUIRMI

Thème 8. La dimension genre et la promotion de la femme

1. Un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme, ainsi que la dimension genre. Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme ?

- Renforcer les mesures d'appui et de promotion du genre en mettant en œuvre les engagements de l'Etat en matière de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, notamment les 30%.*
- Encourager la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, Lutter efficacement contre le mariage précoce et punir sévèrement les violences basées sur le genre*

ENNEDI EST (AMDJARASS)

THEME 8. LA DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

- *Adopter le Code des Personnes et de la Famille*
- *Appliquer effectivement les textes instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives dans tous les secteurs de la vie publique et privé des textes interdisant le mariage d'enfant ainsi que les dispositions du Code pénal réprimant les violences basées sur le genre*
- *Impliquer davantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;*
- *Outils les femmes, en particulier les femmes rurales, d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent l'étape de l'autonomisation ;*
- *Miser davantage sur l'éducation et le maintien des filles à l'école.*
- *Appliquer la loi N°032 du 05 juillet 2018 relative à la prise en compte du genre dans les postes électives et nominatives.*

HADJER LAMIS (MASSAKORY)

THEME 8. LA DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

La femme est un facteur clé du développement économique et social, elle contribue à la vie active et à la promotion de la politique publique de l'Etat. C'est pourquoi, il faut aider la femme dans toutes ses activités ;

Il faut la construction d'une maison de la femme dans toutes les 23 provinces du pays...

KANEM

THEME 8. LA DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

1. Un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme, ainsi que la dimension genre. Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme ?

Quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- *Adopter le code des personnes et de la famille ;*
- *Impliquer davantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;*
- *Miser davantage sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école.*

LAC (BOL)

THÈME 8 : DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

Pour promouvoir davantage la dimension genre et garantir le progrès social, économique et politique, il faut promouvoir l'émancipation des femmes, la scolarisation des filles et leur maintien à l'école jusqu'au niveau supérieur. Il faut éradiquer le phénomène du mariage précoce et renforcer la parité genre, renforcer la

capacité des femmes rurales, promouvoir la nomination au poste nominative et élective et la représentation des femmes dans toutes les instances de décisions.

MANDOUL

THEME 8. LA DIMENSION GENRE ET LA PROMOTION DE LA FEMME

Un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme, ainsi que la dimension genre. Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme ?

Ce que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme sont entre autres :

- *Encourager l'équité dans la politique générale et promouvoir la politique genre ;*
- *Accorder un quota aux personnes vivants avec un handicap dans les postes nominatifs ;*
- *Promouvoir l'éducation spécialisée des handicapés ;*

Pour garantir le progrès social, économique et politique de la femme, il faut :

- *Encourager la scolarisation des filles ;*
- *Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et filles en milieu urbain et rural ;*
- *Encourager l'entreprenariat féminin ;*
- *Redynamiser le Ministère de l'action sociale en accordant l'importance dans la promotion féminine ;*
- *Recadrer la célébration de la semaine nationale sur des thèmes innovants et faire la promotion des talents de toutes les femmes rurales et urbaines autour d'une foire ;*
- *Encourager l'émergence politique de toutes les femmes qui s'y intéressent ;*
- *Vulgariser les textes d'application interdisant les violences basées sur le genre (VBG) ;*
- *Vulgariser les textes de protection des mineurs à différents niveaux.*

MOYEN CHARI

THEME 8 : QUE DOIVENT FAIRE LES POUVOIR PUBLICS POUR PROMOUVOIR DAVANTAGE LA DIMENSION GENRE, AFIN DE GARANTIR LE PROGRES SOCIAL, ECONOMIQUE ET POLITIQUE DE LA FEMME ?

Voici quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- *Revoir et adopter le Code des Personnes et de la Famille appliqué effectivement les textes instituant la parité genre dans les fonctions nominatives, électives dans les secteurs aussi bien publics que privés ;*
- *Appliquer tous les textes interdisant le mariage d'enfants ainsi que les dispositions du Code Pénal réprimant les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;*
- *Impliquer davantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;*
- *Outiller les femmes, en particulier les femmes rurales d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent effectivement l'étape de l'autonomisation ;*
- *Miser davantage sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, ...*

Le trafic d'enfants est certes un problème nouveau dans notre pays mais qui malheureusement prend des proportions inquiétantes.

SILA (GOZ BEIDA)

THEME 8 : AU TERME DE LA DIMENSION GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME

- *Appliquer effectivement les textes instituant la parité dans les fonctions nominatives et élective dans tous les secteurs de la vie publique et privée, des textes interdisant le mariage d'enfants ainsi que les dispositions du code pénal réprimant sur les violences basées sur le genre ;*
- *Impliquer d'avantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;*
- *Outiller les femmes, en particulier les femmes rurales d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent l'étape de l'autonomisation ;*
- *Miser davantage sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;*

WADI FIRA

THEME 8 : DIMENSION GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME

Il faut des mesures fortes pour bannir les mutilations génitales féminines

Appliquer effectivement les textes instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives dans tous les secteurs de la vie publique et privée

Interdire les mariages d'enfants ainsi que les dispositions du code pénales réprimant les violences basées sur le genre

Outiller les femmes en particulier, les femmes rurales, d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent l'étape de l'autonomisation

Miser davantage sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école

9. PROBLEMES DE MIGRATIONS ET D'EXODE RURAL

Contexte de la discussion

Les pouvoirs publics font une gestion très aléatoire des déplacés internes qu'ils considèrent à tous les égards comme complices ou auteurs de la plupart des drames. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'on constate un laxisme et une partialité flagrante des administrations publiques dans la gestion des conflits intercommunautaires et impunités des chefs coupables de maltraitance et de violation des droits humains. A cela vient s'ajouter l'absence notoire des structures de microfinance et de crédits agricoles dans les zones qui alimentent l'exode rural. En outre, l'appui à l'artisanat local est limité et les jeunes manquent d'accès à la plupart des filières dans les centres de formation technique et professionnelle.

Recommandations

36. Application rigoureuse des textes internationaux de gestion des migrations et déplacements des peuples victimes de catastrophes, des conflits, d'insécurité et pour des causes économiques, ratifiés par le Tchad.
37. Gestion non transparente du foncier, des conflits agriculteurs-éleveurs et de l'arbitraire des chefs de locaux sur les populations.
38. Facilitation de l'accès des femmes rurales et des jeunes à la micro finance destinée à appuyer les activités génératrices de revenus.
39. Rénovation de l'artisanat local et création des filières porteuses dans les centres de Formation Technique et Professionnelle.

Propositions d'actions

61. Légiférer d'urgence en matière de gestion des migrations internes
62. Adopter un code du foncier non partisan, actualiser les couloirs de transhumance qui tiennent compte de l'accroissement des populations sédentaires et sanctionner les chefs locaux coupables de violations des droits humains.
63. Favoriser l'installation des établissements de micro finance dans les zones vulnérables à l'exode rural.
64. Déconcentrer la formation professionnelle de niveau supérieur pour limiter les discriminations des jeunes en matière de formation professionnelle et moderniser certaines filières artisanales locales.

10. TRAFIC D'ENFANTS

Contexte de la discussion

Le dispositif législatif national en faveur de la protection de l'enfance est insuffisant et inadapté. Il y a nécessité pour le Tchad d'adhérer aux textes juridiques sous régionaux et internationaux réglementant la protection de l'enfant. En outre, il existe un besoin réel de mise en œuvre des lois interdisant notamment la traite, l'exploitation sexuelle et le placement d'enfants à caractère lucratif. A ce contexte, s'ajoute une faible répression des délits de vente, de trafic et d'exploitation des enfants.

Recommandations

40. Adoption, application et vulgarisation du code de l'enfant et de tous les textes relatifs aux droits de l'enfant ratifiés par le Tchad
41. Création autour des zones soupçonnées de trafics d'enfants des barrières et des brigades de lutte contre le trafic d'enfants
42. Promotion de l'entrepreneuriat rural comme mode de lutte contre la pauvreté en vue de limiter le trafic d'enfants

Propositions d'actions

65. Vulgariser le code de l'enfant et former toute la chaîne administrative à la protection de l'intégrité physique et morale de l'enfant.
66. Légiférer sur le trafic d'enfants
67. Promouvoir et vulgariser à tous les niveaux les principes de justice, d'égalité, d'équité et de respect des droits humains
68. Sensibiliser à travers les chefs traditionnels et religieux sur les questions liées au trafic des enfants.

10. TRAFIC D'ENFANTS

BATHA

Le trafic d'enfants qui est un phénomène nouveau dans notre pays prend malheureusement de proportions inquiétantes. Quelles politique et stratégie à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays?

Quelques recommandations pour éradiquer les phénomènes de trafic des enfants:

- *Adopter le code des enfants;*
- *Appliquer effectivement contre les parents et complices de trafic d'enfants, les dispositions de convention en la matière auxquelles le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;*

- Réduire substantiellement les désœuvrlements et les conditions précaire de parents, par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux;
- Lancement et conduite des études respectives sur l'évolution des problèmes, besoin et aspiration des jeunes en milieu rural et mise en œuvre des actions y recommandées ;
- Construction des centres multifonctionnelles des jeunes (Centres de formation, de loisirs, d'écoutes et d'orientations) ;
- Allégement de mécanisme d'accès au financement des projets de jeunes entrepreneurs;
- Exonération des entreprises nouvellement créées par les jeunes et/ou au profit des jeunes.

BAHR EL GAZAL

10. TRAFIC D'ENFANTS

Le trafic d'enfant est un phénomène nouveau dans notre pays, prend malheureusement des proportions inquiétantes. Quelle politique et stratégie à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

Quelques recommandations pour éradiquer le phénomène de trafic des enfants :

- Adopter le code des enfants ;
- Construire des centres multifonctionnels des jeunes pour formation, loisir, d'écoute et d'orientation ;
- Exonérer des entreprises nouvellement créées par les jeunes ou au profit des jeunes.

10. TRAFIC D'ENFANTS

CHARI BAGUIRMI

Le trafic d'enfants qui est un phénomène nouveau au Tchad prend malheureusement de proportions inquiétantes. Quelles politiques et stratégie à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

Le trafic des enfants est un phénomène qui doit être combattus en renforçant la réglementation contre l'exploitation des enfants et des femmes.

Il faut règlementer le travail domestique en garantissant les droits des domestiques et en leur garantissant une couverture sociale.

10. TRAFIC D'ENFANTS

ENNEDI EST (AMDJARASS)

Le trafic d'enfants qui est un phénomène nouveau au Tchad prend malheureusement de proportions inquiétantes. Quelles politiques et stratégie à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

- *Adopter le code des enfants ;*
- *Construction des centres multifonctionnels des jeunes (centre de formation, de loisir, d'écoute et d'orientation),*
- *Exonération des entreprises nouvellement créées par les jeunes et/ou au profit des jeunes*
- *Appliquer effectivement contre les parents et complices de trafic d'enfants les dispositions des conventions en la matière auxquelles le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;*
- *Réduire substantiellement le désœuvrement et les conditions des parents par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux*
- *Lancement et conduites des études prospectives sur l'évolution des problèmes, besoins et aspirations des jeunes en milieu rural et mise en œuvre des actions y recommandées*
- *Construction des centres multifonctionnels des jeunes (centre de formation, de loisir, d'écoute et d'orientation*
- *Exonérations des entreprises créées par les jeunes ou au profit des jeunes*
- *Allègement des mécanismes d'accès au financement des projets portés par les jeunes*

HADJER LAMIS (MASSAKORY)

9 ET 10 : MIGRATION, ORPAILLAGE ET LE TRAFIC DES ENFANTS

La pauvreté au Tchad est très visible et n'épargne personne, c'est pour quoi aujourd'hui l'on assiste à des enlèvements des enfants contre rançon ; orpailages et autres pratiques. L'Etat doit faire quelque chose pour mettre à l'abri les couches vulnérables.

Les débats ont été riches et houleux, des observations et des contributions ont été faits. Pour ce qui de la dia, les recommandent un autre atelier regroupant tous les chefs de cantons du Tchad à ce sujet.

- *Mais que l'autorité de l'Etat s'applique ;*
- *Que l'impunité de criminels cesse ;*
- *Que la justice est quasiment absente, alors, il faut des juges compétents pour une application de la loi sans aucune distinction.*

En sus de ces travaux de groupes un autre groupe composés des présidents et rapporteurs des équipes constituées ont rédigé des recommandations spécifiques à la province égrainant ainsi tous les maux qu'ils subissent.

KANEM

10. LE TRAFIC D'ENFANTS

C'est un phénomène nouveau au Tchad qui prend malheureusement des proportions inquiétantes.

Le trafic d'enfants est défini comme un processus qui consiste à enlever les enfants avec ou sans le consentement de leurs parents pour les vendre ou les exploiter (extraire leurs organes.)

Les causes sont les suivantes :

- *La pauvreté ;*
- *Les conflits armés ;*
- *Les conflits intercommunautaires ;*
- *L'inapplicabilité des lois sur la protection des enfants ;*
- *Le chômage ;*

Les politiques à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ;

- *Créer un programme de la sécurité des enfants à l'intérieur et aux frontières ;*
- *La paix ;*
- *La stabilité ;*
- *Créer un programme de mise en œuvre du code de l'enfant.*

Les stratégies à mettre en œuvre.

Pour éradiquer ce phénomène dans notre pays, il faut :

- *Organiser des campagnes de sensibilisations ;*
- *Promouvoir les mesures de protection des droits fondamentaux de l'enfant ;*
- *Promouvoir la démobilisation des enfants dans les groupes armés ;*
- *Promouvoir une coopération au niveau national et international avec la coopération de tous ONG, agents de force de l'ordre, de la justice et les autorités responsables ;*
- *prévoir, réprimer et punir sévèrement le trafic d'enfants ;*
- *Louer les ressources suffisantes pour mettre en œuvre et renforcer les mesures de protection contre les violences et la discrimination à l'égard des enfants.*

MANDOUL

THEME 9. LE TRAFIC D'ENFANTS

Le trafic d'enfant qui est un phénomène nouveau dans notre pays prend malheureusement de proportions inquiétantes. Quelles politiques et stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

Pour éradiquer le phénomène de trafic d'enfants dans notre province, la politique et la stratégie à mettre en place sont :

- *Vulgariser les textes de protection des mineurs à différents niveaux ;*
- *Réprimer les déviations ;*
- *Créer les comités de veille dans chaque circonscription pour démanteler les différents réseaux*
- *Créer les lignes vertes pour dénoncer les cas des trafics d'enfants constatés ;*

Encourager les organisations de la société civile ainsi que les ONG qui luttent contre ces pratiques peu orthodoxes.

MOYEN CHARI

10. TRAFIC D'ENFANTS

Alors, quelles politiques et stratégies à mettre en œuvre pour éradiques ce phénomène dans notre pays ?

*Voici quelques recommandations pour éradiquer le phénomène de trafic des enfants :
L'Etat doit :*

- *Adopter le Code des enfants ;*
- *Appliquer effectivement contre les parents, les enfants, les complices ainsi que les bénéficiaires de ce trafic d'enfants les dispositions des conventions en la matière au-quelle le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;*
- *Réduire de manière substantielle le désœuvrement, la pauvreté et les conditions précaires des parents par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux*
- *Lancer et conduire des études prospectives sur l'évolution des problèmes, des besoins et les*
- *Aspirations de la jeunesse en milieu rural ;*
- *Mettre en œuvre toutes les actions recommandées ;*
- *Construire des centres multifonctionnels des jeunes (centre de formations, de loisirs, d'écoutes, d'orientations, etc.) ;*
- *Alléger les mécanismes d'accès au financement des projets des jeunes entrepreneurs ;*
- *Exonérer des entreprises nouvellement créées par les jeunes et/ou au profit des jeunes ;*
- *Sensibiliser le monde rural et nomade sur l'importance de l'éducation des enfants ;*
- *Coopérer avec les pays limitrophes pour rendre efficace cette lutte ; etc.*

Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles, les leaders religieux et ceux des Organisations de la Société Civile est à développer pour le bien-être des populations. L'Etat veillera à la corrélation, à la coordination et à la cohérence dans leurs actions.

SILA (GOZ BEIDA)

10. TRAFIC D'ENFANTS

Au terme de trafic d'enfants :

- *Adopter le code des enfants ;*
- *Appliquer effectivement contre les parents et les complices de trafic d'enfants, les dispositions des Conventions en la matière auxquelles le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;*
- *Réduire substantiellement le désœuvrement et les conditions précaires des parents, par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux ;*
- *Lancement et conduite des études prospectives sur l'évolution des problèmes, besoins et aspiration des jeunes en milieu rural et mise en œuvre y recommandées ;*
- *Construction des centres multifonctionnelle des jeunes (centre de formation, de loisir, d'écoute et d'orientation) ;*
- *Allégement de mécanisme d'accès au financement des projets des jeunes entrepreneurs.*

WADI FIRA

10. TRAFIC D'ENFANTS

Il faut adopter le code de l'enfant.

L'appliquer effectivement contre les parents et complices de trafics d'enfants

Réduire substantiellement le désœuvrement et les conditions précaires des parents par la mise en œuvre des programmes des projets ruraux

Exonération des entreprises nouvellement créées par les jeunes ou au profit des jeunes

Il faut sanctionner sévèrement les auteurs de ces actes et les poursuivre à la justice

Certaines provinces ont répondu aux questions pêle-mêle Sans tenir compte de l'ordre des thèmes proposés : il s'agit de :

1. MAYO KEBBI OUEST

L'hypothèse qui a sous tendu les travaux de ce groupe relève que les questions sociétales se rapportent à la vie de l'homme dans sa dimension sociale ainsi qu'aux problèmes auxquels, il est confronté au quotidien. Elle se rapporte à :

- *La moralisation de la vie publique ;*
- *La promotion d'une bonne gouvernance ;*
- *L'attention particulière aux problèmes liés à la dimension genre et à la promotion de la femme ;*
- *La création des conditions d'une cohésion sociale dynamique ;*
- *La revalorisation de la fonction de chefs traditionnels ;*
- *La valorisation de la primauté des lois de la République sur les lois particulières ;Enfin, la promotion du bilinguisme en l'adaptant aux réalités du pays.*

2. MOYEN CHARI (SARH)

Quelles politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Il faut :

- *Inscrire dans les programmes des enseignements l'éthique ;*
- *Promouvoir les valeurs morales ;*

Accorder une place privilégiée aux traditions dans les cérémonies officielles et privées ...

Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Aux Partis politiques de :

- *Jouer leur rôle dans l'exercice de la démocratie, le façonnage d'une conscience politique positive de la population.*

Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ?

Pour un bon usage des réseaux sociaux, il importe de :

- *Mettre en place une politique et une réglementation relatives à l'utilisation des réseaux sociaux ;*
- *Protéger les enfants et les jeunes contre la cybercriminalité et la cyber délinquance ;*
- *Déployer des efforts pour l'appropriation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) par toutes les couches sociales de la population tchadienne ;*
- *Réaliser l'inclusion numérique ;*

- *Renforcer les capacités en ressources humaines en qualité et en quantité dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;*
- *Sensibiliser fortement les citoyens aux bienfaits et aux risques de l'utilisation Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).*

Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?

Quelques recommandations pour une meilleure gouvernance dans notre pays :

- *Instituer auprès de la Présidence de la République une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique gouvernementale en terme de moralisation de la vie de la Nation ; Haute Autorité de l'Ethique et de la Bonne Gouvernance ;*
- *Faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les coups d'Etat civiles et militaires publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthique ;*
- *Faire aboutir le processus d'adoption du code d'éthique des marchés publics élaboré sur financement de la BAD ;*
- *Encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (partis politiques, entreprises, OSC, multinationales...) ;*
- *Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques.*

Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?

Quelques recommandations aux secteurs majeurs :

Au Gouvernement :

- *Adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique nationale de lutte contre la corruption ;*
- *Créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigée par une personnalité indépendante et jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable ;*
- *Mettre en œuvre les dispositions des instruments internationaux de lutte contre la corruption ratifiée par le Tchad ;*

Mettre à la disposition des usagers un numéro vert permettant de signaler les cas de corruption

A l'Assemblée Nationale :

- *Exiger la production régulière par le Gouvernement du projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.*

A la Société Civile :

- *Jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté ;*

Aux Médias :

- *Jouer leur rôle d'information, de promotion de la culture du civisme ;*
- *Informers, sensibiliser et former la population sur les méfaits de la corruption ;*
- *Continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoin ;*
- *Publier dans la presse écrite les cas de malversation, détournement et prédation de toute sorte.*

Créer un réseau des associations de défense des Droits Humains sur la corruption... Les Chefs Traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos us et coutumes.

Quelle place et quel rôle leur accorder pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

Les Chefs Traditionnels occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier dans toutes activités menées dans les communautés. Pour leur participation active au développement de leurs communautés respectives, il faut :

- *Faire recours au critère objectifs de choix ;*
- *Reconnaître leur existence qui est antérieur à l'Etat actuel ;*
- *Améliorer leur condition de travail par la dotation en moyens roulants, en armes ;*
- *Revoir en hausse le nombre de goumiers ;*
- *Motiver les chefs de village et les chefs de ferricks ;*
- *Allouer des crédits de fonctionnement au chefferie sur budget de l'Etat ;*
- *Reconnaître le rôle et l'existence des chefs de communauté par un acte ;*
- *Créer un organe de la chefferie traditionnelle et le rattacher à la Présidence de la République ;*
- *Mettre en œuvre une commission suivi-évaluation des recommandations ;*
- *Redorer la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnels pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial et des autres communautés, au regard des organisations de la société Civile et des Associations des Droits de l'Homme, leurs avis et leurs orientations comptent ;*
- *Faire de sorte que les Autorités Administratives et militaires ne les humilient pas, ne dégradent pas leur rang...*

Quel rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ?

Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés si leur pouvoir est renforcé est de :

- *Être une interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale ;*
- *Être un conciliateur entre les différentes communautés.*

Quel rôle peuvent-ils jouer entre les communautés respectives et les pouvoirs publics ?

Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relai entre les communautés respectives et les pouvoirs publics qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

Quel type de cohabitation peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les Constitutions depuis l'Indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Il est recommandé à l'Etat de :

- *Traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;*
- *Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes.*

Favoriser les manifestations communes inter-religieuses, à l'exemple des prières interconfessionnelles ;

La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doit faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé mettant en mal le vivre ensemble ?

Les pouvoirs publics doivent :

- *Dans les cas de crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales ;*
- *Eviter d'étendre la pratique de la Dia dans les communautés ou les us et coutumes ne la prévoit pas du tout ;*
- *Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ;*
- *Réinstaurer la cour martiale pour dissuader les criminels ;*

Sensibiliser les leaders d'opinions, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la Dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ...

Le bilinguisme (français – arabe) fait partie intégrante du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance.

Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement de français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?

La première préoccupation doit porter sur l'instauration de base d'une politique durable à travers :

- *La formation continue des enseignants francophones en arabe et celle des arabophones en français ;*
- *La révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;*
- *L'acquisition des manuels, des matériels didactiques et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;*
- *L'augmentation de la part de la subvention de l'Etat à la promotion du bilinguisme ;*
- *Le développement des dispositifs d'apprentissage des deux langues pour tous les cadres de l'administration ;*

La formation des cadres pour le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre du bilinguisme ...

Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Pour éviter l'amalgame entre les deux langues officielles, il est important de :

- *Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les deux langues officielles que sont l'arabe et le français et les religions ;*
- *Sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient pas la proie des extrémistes religieux ;*
- *Renforcer le système de suivi-évaluation, d'encadrement et de supervision de l'enseignement bilingue ;*
- *Former des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau ;*

Supprimer des programmes d'enseignements scolaires la matière de culture islamique ...

Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- *Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme intégral ;*
- *Multiplier les établissements d'enseignement multilingue ;*

- *Créer des centres d'apprentissage d'autres langues étrangères (Chinois, Russe, Allemand, etc.) dans chaque province...*

Toutes ses questions ont comme dénominateur la précarité.

Que doivent faire les pouvoirs politiques pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

Pour réduire et améliorer les conditions précaires des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- *Promouvoir la bonne gouvernance ;*
- *Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la protection sociale ;*
- *Renforcer les mesures prises et les renforcer par la mise en place des cadres juridiques, institutionnels innovants et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adapter au défi à relever ;*
- *Evaluer la Stratégie Nationale de Protection Sociale couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celle de 2022-2026 ;*
- *Promouvoir une politique nationale des droits humains en faveur des veuves, des handicapés, des orphelins et des retraités ;*
- *Multiplier les actions de solidarité entre les différentes couches de la population ...*

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Les pouvoirs politiques réduiront les inégalités :

- *En adoptant dans un premier temps, une véritable politique nationale sur les droits de l'homme au Tchad en intégrant des dimensions : droits de l'enfant, ceux de la femme, les droits catégoriels, les droits des personnes vulnérables, etc.*
- *En promouvant et en vulgarisant les principes de justice, d'égalité, d'équité et de respect des droits humains ;*
- *En encourageant et en multipliant les actions de solidarité, etc.*

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

Pour contenir l'exode rural, l'Etat doit :

- *Promouvoir l'entrepreneuriat rural ;*
- *Autonomiser les femmes et les jeunes des milieux ruraux ;*
- *Mettre en œuvre des programmes et des projets offrant des opportunités d'emplois, de réduction de la pauvreté, d'épanouissement de la jeunesse ;*

- *Enrayer les conflits éleveurs-agriculteurs en appliquant réellement les lois de la République, etc.*

Il est vrai qu'un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme ainsi que la dimension genre. Cependant, beaucoup reste à faire encore.

Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme ?

Voici quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- *Revoir et adopter le Code des Personnes et de la Famille appliqué effectivement les textes instituant la parité genre dans les fonctions nominatives, électives dans les secteurs aussi bien publics que privés ;*
- *Appliquer tous les textes interdisant le mariage d'enfants ainsi que les dispositions du Code Pénal réprimant les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;*
- *Impliquer davantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;*
- *Outils les femmes, en particulier les femmes rurales d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent effectivement l'étape de l'autonomisation ;*
- *Miser davantage sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école...*

Le trafic d'enfants est certes un problème nouveau dans notre pays mais qui malheureusement prend des proportions inquiétantes.

Alors, quelles politiques et stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

*Voici quelques recommandations pour éradiquer le phénomène de trafic des enfants :
L'Etat doit :*

- *Adopter le Code des enfants ;*
- *Appliquer effectivement contre les parents, les enfants, les complices ainsi que les bénéficiaires de ce trafic d'enfants les dispositions des conventions en la matière au-quelle le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;*
- *Réduire de manière substantielle le désœuvrement, la pauvreté et les conditions précaires des parents par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux ;*
- *Lancer et conduire des études prospectives sur l'évolution des problèmes, des besoins et les*
- *Aspirations de la jeunesse en milieu rural ;*
- *Mettre en œuvre toutes les actions recommandées ;*
- *Construire des centres multifonctionnels des jeunes (centre de formations, de loisirs, d'écoutes, d'orientations, etc.) ;*

- *Alléger les mécanismes d'accès au financement des projets des jeunes entrepreneurs*
- *Exonérer des entreprises nouvellement créées par les jeunes et/ou au profit des jeunes ;*
- *Sensibiliser le monde rural et nomade sur l'importance de l'éducation des enfants*
- *Coopérer avec les pays limitrophes pour rendre efficace cette lutte, etc.*

Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles, les leaders religieux et ceux des Organisations de la Société Civile est à développer pour le bien-être des populations. L'Etat veillera à la corrélation, à la coordination et à la cohérence dans leurs actions.

3. SALAMAT (AM TIMAN)

AU TITRE DE LA THÉMATIQUE 5 : QUESTIONS SOCIETALES

- *La construction du pont sur le fleuve Bahr Azoum ;*
- *La délocalisation de la douane d'Am-Timan à la frontière ;*
- *L'achèvement des chantiers inachevés ;*
- *Le privilège des opérateurs économiques de la province à l'accession des marchés publics ;*
- *Recrutement massif des jeunes diplômés sans emploi ;*
- *L'octroi des crédits aux femmes sans intérêts ;*
- *La création de la Haute Autorité de la Chefferie Traditionnelle, son institutionnalisation et son affirmation comme pouvoir traditionnel ;*
- *La Construction des aires d'abattages dans les trois départements ;*
- *Forage d'eau à Hablé chef-lieu du canton Kibet Sousoum.*

4. TANDJILE (LAI)

- *Renforcer l'enseignement civique et moral*
- *Donner une éducation comportementale sur l'utilisation des réseaux sociaux*
- *Traduire la laïcité dans les faits*
- *Réprimer sévèrement les détournements des deniers publics*
- *Mettre sur place un mécanisme efficace de contrôle dans les régies financières*
- *Vulgariser la loi 13 portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières*
- *Créer le haut conseil des chefferies traditionnelles*
- *Annuler la dia dans les communautés qui ne la reconnaissent pas*

- *Encourager un bilinguisme effectif*
- *Appliquer la dimension genre*
- *Vulgariser le décret 100 de 1967 portant protection des enfants.*

LA DIASPORA

Au niveau de la diaspora les pays (04) qui ont répondu aux questions sont :

1. CONGO

SITUATION HYPOTHESES CAUSALES	RECOMMANDATIONS
<p>Questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs</p> <p style="text-align: center;">—————→</p> <p>Moralisation de la vie nationale, lutte contre la corruption, les détournements, les prévarications et prédatons de toutes sortes</p> <p style="text-align: center;">—————→</p> <p>Chefferies traditionnelles ———→</p> <p>Congrégations religieuses ———→</p> <p>La question de la dia ———→</p> <p>Le bilinguisme—————→</p>	<p>Inscription des questions d'éthique dans la constitution</p> <p>Enseignement des valeurs éthiques et sensibilisation de masse.</p> <p>Contrôle et censure adaptée des sites sociaux à caractère subversif.</p> <p>Lutte contre la corruption et éducation à une citoyenneté positive et responsable.</p> <p>Lutte contre l'impunité, en appliquant des mesures punitives exemplaires et systématiques contre tous les hors-la loi, sans exception et sans discrimination.</p> <p>Mise en place des mesures dissuasives, en matière de prévarications et détournements de deniers publics.</p> <p>Rétablissement des chefferies traditionnelles, en respectant leur caractère apolitique et coutumier.</p> <p>Réaffirmation de la laïcité de l'Etat et garantie de son application dans la vie quotidienne des gouvernants et des citoyens.</p> <p>Non-imposition de la dia à toutes les communautés. Par contre, réglementation de la dia par le conseil supérieur des affaires islamiques, pour les communautés concernées.</p> <p>Promotion d'un bilinguisme authentique et intégral, à l'école, comme dans la vie publique, en luttant contre la situation actuelle et qu'il conviendrait d'appeler le bi-monolinguisme juxtaposé.</p> <p>Institution d'une troisième langue à la télévision nationale, par exemple le Ngambaye (car, à l'heure actuelle, c'est la langue Sara la plus parlée et comprise par la plupart des autres communautés du sud du pays ; et même au-delà, par quelques communautés de la région septentrionale du Tchad) - en plus du français et de l'arabe.</p>

<p>La solidarité avec les couches vulnérables ; la lutte contre les précarités et la pauvreté ; les mutilés de guerre ; le problème de la migration ; l'exode rural</p> <p style="text-align: right;">→</p> <p>Dimension genre et promotion de la femme</p> <p style="text-align: right;">→</p>	<p>Ceci, pour exprimer de l'empathie à l'égard d'une grande catégorie des Tchadiens, être équitable et rendre justice à la fois à l'expression et à la médiatisation internationale d'au moins une langue négro-africaine (car le Tchad est aussi et sans nul doute un pays de négro-africains).</p> <p>Promotion du secteur informel</p> <p>Développement accéléré des zones rurales du pays pour les moderniser en les dotant d'infrastructures, de lieux d'attraction, de distraction et d'autres opportunités.</p> <p>Car, le Tchad est le pays le plus rural d'Afrique centrale (avec entre 70 et 80% de sa population, vivant plutôt en milieu rural).</p> <p>Prise en charge médicale gratuite des mutilés de guerre par l'Etat ; facilitation de leurs démarches et prêts bancaires garantis par l'Etat pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>Facilitation de l'emploi des jeunes ; facilitation de leurs démarches et prêts bancaires garantis par l'Etat pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>Promotion de l'égalité des genres et protection des droits de la femme.</p>
--	--

2. GABON

Thématique 5 : Questions sociétales

Pour ce qui est des politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays, les participants proposent que les politiques et mesures à adopter concernent le secteur de l'éducation nationale, en particulier l'éducation des jeunes enfants à l'école en réintroduisant l'instruction civique dans les programmes d'enseignement de base. La réforme du système éducatif national permettra de faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales dans notre pays.

Pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses dans notre pays, une stratégie serait de promouvoir les bonnes valeurs modernes, de sauvegarder les bonnes valeurs traditionnelles et religieuses et d'abandonner les mauvaises pratiques traditionnelles qui ne concourent pas à l'épanouissement des citoyens. Cela passe par les actions de sensibilisation de la population.

L'usage des réseaux sociaux concerne la liberté des citoyens. Il faudrait s'assurer que l'information qui y circule soit la bonne information. Pour cela, les participants suggèrent la création d'une structure de veille qui permettra aux citoyens de vérifier, à tout moment, la véracité de l'information sur les réseaux sociaux.

Pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social, il faut responsabiliser des hommes et des femmes de qualité, orientés vers l'intérêt général de la nation.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics, les participants proposent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs. Ensuite, il faut une application effective des sanctions prévues par les textes en cas de corruption avérée. Concernant l'enrichissement illicite et les abus des biens publics, on peut renforcer les mécanismes de contrôle et l'application des mesures de sanction prévues par les textes.

Pour une implication des chefs traditionnels pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives, les participants proposent une reconnaissance officielle de leur utilité publique dans les textes en définissant clairement leurs prérogatives, pour éviter les conflits avec les structures étatiques. Ils peuvent veiller à la bonne collaboration et régler les problèmes entre les différentes communautés.

Pour promouvoir davantage la laïcité de l'État, il est suggéré la neutralité de l'Etat vis-à-vis des différentes congrégations religieuses. L'Etat doit s'appuyer sur les chefferies traditionnelles pour assurer la cohabitation pacifique et le vivre ensemble des populations.

L'Etat doit aider les différentes confessions religieuses par une politique de répartition équitable et veiller par des actions de sensibilisation permanente, à la bonne entente entre les différentes confessions religieuses.

S'agissant du bilinguisme, il faut encourager un système d'enseignement simultané (français et arabe) à la base.

Pour freiner l'exode rural, les participants suggèrent la création des activités génératrices de revenus dans les différentes régions pour contenir les individus sur place : création des unités de production, des infrastructures de sport, etc.

Pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme, les participants proposent d'encourager la formation technique et professionnelle des jeunes filles. Par exemple, en retenant un quota pour les femmes dans les postes de responsabilité au sein des grandes entreprises (publiques et privées) et aux postes de haute responsabilité politique.

- Créer une structure de veille qui permettra aux citoyens de vérifier, à tout moment, la véracité de l'information sur les réseaux sociaux ;*
- Appliquer des sanctions prévues par les textes en cas de corruption avérée ;*
- Rendre obligatoire la justification des ressources ;*
- Exiger la restitution des biens mal acquis ;*
- Réintroduisant l'instruction civique dans les programmes d'enseignement de base ;*
- La création d'une structure de veille qui permettra aux citoyens de vérifier, à tout moment, la véracité de l'information sur les réseaux sociaux ;*
- Exiger la restitution des biens mal acquis ;*
- Veiller à la bonne collaboration et régler les problèmes entre les différentes communautés ;*
- L'Etat doit rester neutre et interdire les comportements ostentatoires des uns et des autres dans les lieux publics ;*
- La neutralité de l'Etat vis à-vis des différentes congrégations religieuses est un préalable pour garantir la laïcité ;*
- La promotion du multilinguisme passe par la création des laboratoires de langues et la formation des enseignants de langues ;*
- Responsabiliser les parents en créant un identifiant national de l'enfant dès sa naissance ;*
- Diversifier l'Economie dans l'objectif de conquérir les marchés des pays voisins ;*
- Mettre sur pied une politique pour assurer un retour de la diaspora dans les bonnes conditions ;*
- Créer dans toutes les ambassades tchadiennes des représentations de l'agence nationale des titres sécurisés pour permettre à la diaspora de délivrer les titres sur place ;*
- Traduire en justice ceux qui exploitent les enfants ;*

- *Revoir le système éducatif pour former des cadres compétents ;*
- *Utiliser pour un résultat positif les fonds destinés aux générations futures pour bien former la jeunesse actuelle ;*
- *Industrialiser les produits comme les mangues, les tomates, etc. et veiller au bon fonctionnement de ces entreprises industrielles ;*
- *Promouvoir l'excellence ;*
- *Lutter contre la fuite des cerveaux tchadiens ;*
- *Sensibiliser la population sur la langue arabe ;*
- *Veiller au respect des 18 mois inscrits dans la chartre de transition ;*
- *S'inspirer du Rwanda pour une bonne gouvernance ;*
- *Encourager les mariages entre toutes les communautés du pays ;*
- *Renforcer les activités sportives et culturelles ;*
- *Lutter efficacement contre la pauvreté.*

Après lecture de la synthèse des travaux par le Rapporteur Général, la Présidente du Présidium a procédé à l'adoption dudit rapport par les participants.

3. MALI

1. Questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs Propositions :

- *Insérer l'éducation civique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire ;*
- *Responsabiliser et sensibiliser les parents sur les questions d'éthique et des valeurs ;*
- *Insérer les questions d'éthiques dans la constitution et élaborer des lois afférentes ;*
- *Créer une structure qui traite spécifiquement les questions d'éthique et de valeurs ;*
- *Faire prévaloir le droit positif sur le droit coutumier ;*
- *Prendre des mesures pour limiter la prolifération des lieux de plaisir qui encouragent plus la dépravation des mœurs (bar, auberges, etc.) et lutter contre la consommation des stupéfiants ;*
- *Insérer l'enseignement des bonnes pratiques d'usage des réseaux sociaux dans les programmes scolaires et secondaires ;*
- *Prendre des mesures adéquates pour sanctionner les mauvaises pratiques sur les réseaux sociaux ;*
- *Sensibiliser les parents pour limiter l'utilisation des téléphones et tablettes aux enfants de bas âge ;*
- *Limiter ou bloquer les contenus malsains des publications sur les réseaux sociaux ;*
- *Mettre un mécanisme pour appliquer l'interdiction stricte de port des armes, des stupéfiants et autres dans les écoles ;*

- *Insérer des programmes de sensibilisation sur les réseaux sociaux au niveau des médias nationaux.*

2. La moralisation de la vie nationale, la lutte contre la corruption, les détournements et les prévarications et prédatons de toutes sortes

Propositions :

- *Renforcer les structures éducatives ;*
- *Mettre en place un mécanisme de dénonciation des actes de corruption au sein des services publics ;*
- *Insérer des programmes de sensibilisation sur les réseaux sociaux au niveau des médias nationaux ;*
- *Suivre, contrôler et sanctionner les infractions, pratiques de corruption en matière de gestion des deniers publics ;*
- *Mettre en place un processus concurrentiel pour les nominations aux postes de responsabilité au sein de l'Etat ;*
- *Insérer des lois qui répriment les cas de détournement, d'enrichissement illicite et de corruption dans la constitution.*

3. Les chefferies traditionnelles

Propositions :

- *Limiter drastiquement les rôles et le pouvoir des chefs traditionnels ;*
- *Renforcer la présence de l'administration ;*
- *Annuler tous les décrets de création des cantons après les **années 90** et retourner aux quatorze préfectures d'antan ;*
- *Interdire les cumules de fonction et encourager le respect de la hiérarchie au niveau des pouvoirs locaux et cantonaux.*

3. Les Confessions religieuses

Propositions :

- *Dépolitiser les confessions religieuses ;*
- *Interdire les cumules de fonction et encourager le respect de la hiérarchie au niveau des pouvoirs locaux et cantonaux ;*
- *Créer un ministère ou département pour s'occuper des questions religieuses ;*
- *Encadrer les prêches religieux.*

4. La question de la dia

Propositions :

- *Avoir un Etat laïc et fort et renforcer le pouvoir de la justice ;*

- *Supprimer l'application de la dia dans toutes les communautés nationales.*

5. Le bilinguisme

Propositions :

- *Introduire l'anglais dans l'enseignement et les langues officielles ;*
- *Enseigner l'arabe et le français dès l'enseignement primaire pour promouvoir le bilinguisme sur tout le territoire ;*
- *Eviter de confondre la langue arabe à l'islam dans l'approche du bilinguisme.*

7. La solidarité avec les couches vulnérables ; La lutte contre les précarités et la pauvreté ; Les mutilés de guerre ; Le problème de la migration ; L'exode rural.

Propositions :

- *Mettre en place une politique nationale de mise en œuvre des ODD (Objectifs du Développement Durable) pour prendre en compte toutes les questions relatives à la catégorie des personnes vulnérables ;*
- *Créer des GIE (Groupements d'Intérêt Economique) dans tous les domaines d'activités génératrices de revenus ;*
- *Multiplier et décentraliser davantage les structures de fourniture des services sociaux de base en zone rurale ;*
- *Améliorer le niveau de vie des populations en zone rurale pour limiter l'exode rural.*

8. La dimension genre et la promotion de la femme

Propositions :

- *Appliquer la loi N°032 du 05 juillet 2018 relative à la prise en compte du genre dans les postes électifs et nominatifs ;*
- *Créer des GIE (Groupements d'Intérêt Economique) pour les femmes dans tous les domaines d'activités génératrices de revenus, surtout en milieu rural ;*
- *Mettre en place un fond de solidarité à l'égard des coopératives des femmes (sur le budget) ;*
- *Rendre obligatoire l'éducation des enfants et en particulier des filles ;*
- *Octroyer davantage des bourses d'études aux filles pour encourager la poursuite de leurs études au-delà du primaire ;*
- *Renforcer les structures éducatives en zone rurale ;*
- *Mettre à jour, faire voter et appliquer le code de la famille.*

9. Le trafic d'enfants

Propositions :

- *Mettre l'accent sur le développement en zone rurale ;*
- *Légiférer et appliquer les textes relatifs aux droits de l'enfant ;*
- *Rendre obligatoire la scolarisation des enfants ;*
- *Déclarer et enrôler tout enfant né sur le territoire national dès la naissance.*

Autres propositions phares

Les propositions suivantes viennent en complément de celles formulées conformément aux thématiques contenues dans la grille du CODNI, du fait que cette dernière ne les a pas pris en compte, selon les participants.

*Pour s'assurer de l'application effective des résolutions, des participants ont demandé de rendre obligatoire le caractère « **souverain** » du dialogue national inclusif qui va s'ouvrir en décembre 2021 au Tchad ;*

1. *Revoir les contrats signés entre le Tchad et les entreprises qui extraient le pétrole, l'or et autres ressources minières et faire passer devant l'Assemblée Nationale tous les contrats relatifs à ces secteurs ;*
2. *Mettre un accent particulier sur la politique sanitaire nationale en renforçant davantage la création et la décentralisation des infrastructures et la formation du personnel ;*
3. *Ressortir en priorité la question de création d'emploi pour les jeunes dans les discussions du dialogue national inclusif en perspective ;*
4. *Inscrire dans la constitution l'application obligatoire des conclusions du dialogue national inclusif afin que le futur président démocratiquement élu s'y attèle ;*
5. *Appliquer la loi N°002 relatif à la part de la génération future dans les dividendes de l'exploitation des ressources minières au Tchad ;*
6. *Mettre en place un organe autonome pour la mise en œuvre et le suivi des propositions sorties de ce dialogue ;*
7. *Mettre en place une politique nationale de mise en œuvre des ODD (Objectifs du Développement Durable) pour relever le niveau de développement humain ;*
8. *Faire de la gouvernance une thématique à part entière à aborder lors du dialogue national inclusif ;*
9. *Engager la réforme du secteur de la sécurité ;*
10. *Prendre en compte et/ou faciliter la prise en compte par qui de droit des préoccupations des Tchadiens qui émettent des réserves pour participer au*

dialogue national. Le cas échant, créer les conditions nécessaires pour la participation de la diaspora tchadienne en générale et celle du Mali en particulier à ce dialogue national inclusif ;

11. *Faire une exploitation judicieuse et fidèle du travail abattu par les participants à cette rencontre.*

4. Maroc

Les questions relatives à l'organisation d'une société doivent être encadrées par les services régaliens en vue de prévenir les déviations et autres conduites contraires aux valeurs démocratiques et sociales :

*Création des structures dédiées au respect de l'éthique
Valorisation de cultures et valeurs sociales à travers des évènements culturels*

L'utilisation des réseaux sociaux à bon escient et éviter qu'ils servent à déstabiliser la société

Mettre en place un organe ou renforcer celui qui existe en vue de moraliser la vie publique et assainir les finances publiques

La question de Dia ne doit pas être imposée à toute la population compte tenu de la diversité culturelle du pays (doit être une affaire judiciaire)

Promouvoir le bilinguisme et le contrôler de sorte qu'il soit bénéfique pour le pays et non une source de division ou de déstabilisation sociale

La religion doit être séparée de l'Etat et elle doit servir de mécanisme d'équilibre et de stabilité